



REPUBLIQUE DU CONGO

EcoFinances

UNE PUBLICATION DU MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

Magazine

2024 - 1^{ère} édition



GRANDS ENJEUX

réformes | innovations | partenariats



DÉCOUVREZ LES SOLUTIONS CASH MANAGEMENT DU CRÉDIT DU CONGO.

● BANQUE A DISTANCE

- Virements compte à compte ▪Virements CEMAC ▪Virements de masse,
- Consultation de solde en temps réel ▪Editions des historiques des opérations ▪Edition des avis d'écritures
- Swiftnet ▪E-relevés ▪Demande de chéquier...

● SOLUTIONS DE PLACEMENT

- Dépôts à Terme Plus ▪Bons du Trésor ▪Obligations du Trésor ▪Emprunts obligataires ▪SICAV...

● AUTRES SERVICES

- Ramassage de fonds ▪Scanners chèque ▪TPE dernière génération ▪Factoring...

● CONSEILS EN CASH MANAGEMENT

Nos conseillers en Cash Management sont disponibles pour vous accompagner avec des solutions sur mesure.

Vous souhaitez avoir plus d'infos ou prendre RDV avec l'un de nos conseillers ?
Appelez le Centre de Relation Clients au : **5554 / 06 704 51 67 / 06 704 51 68**
ou écrire à : **crc@creditducongo.com**

CRÉDIT DU CONGO

SOCIÉTÉ ANONYME AVEC C.A - CAPITAL 10.476.730.000 FCFA - RCCM CG-BZV-01-2002-B14-00024-NUI : M2006110000051122
SIEGE SOCIAL : AVENUE AMILCAR CABRAL-BRAZZAVILLE-REPUBLIQUE DU CONGO.



Son Excellence Monsieur **Denis SASSOU-N'GUESSO**
Président de la République du Congo

Ecobank

La Banque Panafricaine

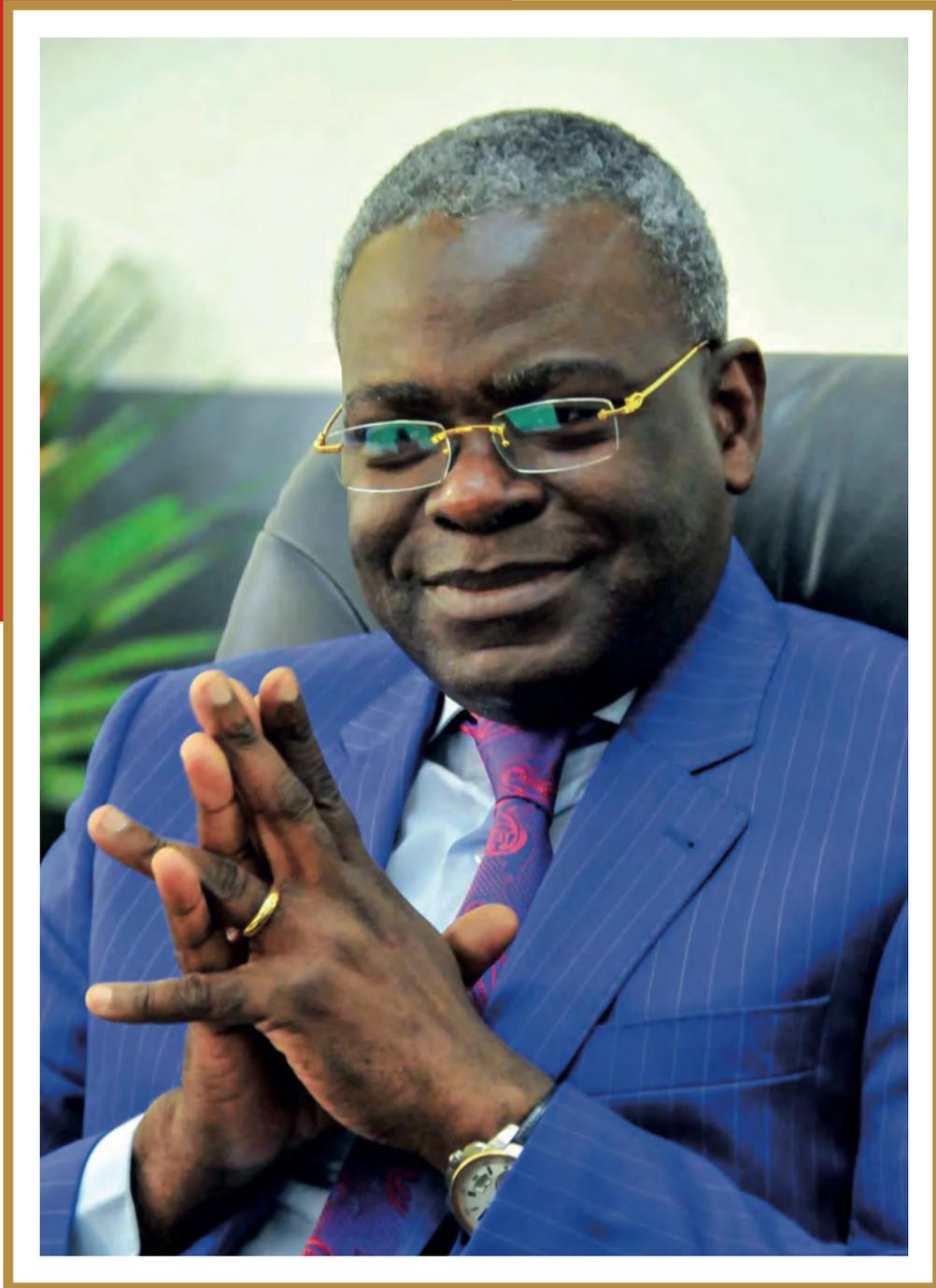


UN MEILLEUR CHOIX

**POUR CONNECTER
LES ENTREPRISES
AFRICAINES**

Rendez-vous sur ecobank.com/unmeilleurchoix

**UN MEILLEUR CHOIX
POUR UNE AFRIQUE MEILLEURE**



Son Excellence Monsieur **Anatole Collinet MAKOSSO**
Premier Ministre, Chef du Gouvernement



HAKUNA MATATA !

Nos Produits d'ASSURANCES



ASSURANCES INDIVIDUELLES

Produits Epargnes

- Epargne Retraite
- Prévoyance Epargne

Produits Educations

- Rente Education
- Prévoyance Education

Produits Décès

- Protection Familiale
- Temporaire Décès
- Auto-Boss



ASSURANCES ENTREPRISES

- Indemnité de Fin de Carrière-IFC
- Prévoyance Entreprise
- Epargne Entreprise
- Temporaire Décès Emprunteur
- Frais Funéraires



Brazzaville

Avenue Amilcar Cabral
BP : 1124 Centre-ville
Tél. : +242 06 666 43 76 / 05 670 47 47
Email : agc_vie@yahoo.fr

Pointe Noire

Avenue Nguédi, derrière l'hôtel Elais
BP : 796 Centre-ville
Tél. : +242 06 956 52 56 / 05 022 98 97



Monsieur **Jean-Baptiste ONDAYE**
Ministre de l'économie et des finances



Editorial

La Lettre du ministre de l'économie et des finances	10-11
Biographie du ministre Jean-Baptiste ONDAYE	12-13

Prologue

D'un décret à un autre	14-15
Le décret n° 2024-380 du 29 juillet 2024	16-17

ACTE I - RAMPE DE LANCEMENT

Introduction générale à l'Acte I	18-19
Atelier n°1 : Quand les cadres managériaux s'approprient les réformes ..	20-27

Interview

Prof. Alexis Raoul Thierry GOMBET
Directeur Général du CHU de Brazzaville

“ Redonner Confiance à la Santé Publique Congolaise ”	28-29
---	-------

Atelier n°2 : Le MEF dans les starting-blocks	31-35
Cinq programmes pour douze actions	36-37

Interview

Yvon Plastome MOUTSOUKA,
Directeur Général d'AMC Assurances Congo

“ Le Nouveau Leader de l'Assurance Congolaise en pleine Ascension ” ..	38-39
--	-------

Conférence annuelle de programmation	40-43
--	-------

Interview

Yvon-Serge FOUNGUI,
Directeur Général de BGFIBank Congo

“ Une vision audacieuse pour un avenir florissant ”	44-45
---	-------

ACTE II - RÉFORMES

Les treize textes qui font le changement	46-53
Caisse congolaise d'amortissement	54-55
Circulaire n°1044/MEF-CAB du 17 juillet 2024	56-57

Interview

Basile Jean Claude BAZEBI,
Directeur Général de l'ARTF

“ Renforcement de la Régulation et Modernisation du Secteur des Transferts de Fonds ”	58-60
---	-------

Gros plan sur le full scanning	61-67
Numéro d'identification unique	68-73
Le comportement des ménages	74-79

Interview **Lazare LEMBION-LEGANGUI**
Administrateur-Directeur Général des AGC-VIE

“ L’Innovation et la Proactivité au service de la protection des congolais”... 76-77

ACTE III - PARTENARIATS

Congo-FMI	82-83
-----------------	-------

Interview **Marius Boris MIÉRÉ ONKA,**
Directeur Général du BCBTP

“ Révolutionner le BCBTP pour une Excellence Internationale 84-85

Fonds de Solidarité Africain	86-87
AFRITAC Centre	88-101

Interview **Patrick GAMASSA,**
Président de l’ONEC-C

“ Au service de l’expertise comptable congolaise et des entreprises” 96-97

Coopération Congo-AFD	102-103
Projets intégrateurs de la CEMAC	104-106

Epilogue

À titre de repères	109-111
--------------------------	---------





Et voici

EcoFinances *Magazine!*

La cellule de communication du Ministère de l'économie et des finances, en partenariat avec le groupe NESSE, se fait le devoir de mettre à votre disposition **Ecofinances Magazine**.

Il s'agit d'un support qui a vocation à contribuer à une meilleure visibilité du visage du Congo qui progresse par l'action, en dépit des difficultés de tout genre.

Et, au cœur de ce Congo qui agit, le Ministère de l'économie et des finances a, pleinement, sa place. Une place stratégique.

Ecofinances Magazine vient en complément des autres véhicules d'information dont dispose le Ministère de l'économie et des finances. C'est le cas du site web (www.finances.gouv.cg).

Cette diversification des canaux de communication vise un seul objectif : renforcer l'efficacité dans l'accomplissement de notre mission de service public, en matière de communication économique et financière.

Paraissant une fois l'an, **Ecofinances Magazine** se définit comme un support-document. Dans les pages qui suivent, le factuel sert de bon prétexte pour mettre en lumière les options stratégiques visant à relever les défis du secteur qui se dressent dans le court, moyen et long terme.

Suivant cet esprit, cette première livraison assume, volontiers, une fonction mémorielle. Car, pour l'essentiel, cette édition inaugurale est consacrée à la restitution des faits saillants -pas tous- ayant marqué l'activité du ministère, sous le magistère du ministre Jean-Baptiste ONDAYE.

Assimilée au déroulé d'une pièce de théâtre ou d'un film documentaire, la période sous revue est ici séquencée en **actes**. On en distingue trois : l'acte n°1, c'est *la rampe de lancement* ; l'acte n°2, celui des *réformes* ; et le troisième acte est consacré aux *partenariats*.

Un **prologue** précède ces trois actes, en plantant le décor représenté par le cadre juridique régissant le ministère de l'économie et des finances.

Un **épilogue** tire le rideau sur la période en examen, en dégagant quelques repères-phares qu'il conviendrait de graver dans le marbre de la mémoire économique et financière du Congo.

Enfin, cerise sur le gâteau : "**La lettre du ministre de l'économie et des finances**," propos éditorial à l'ouverture du magazine.

Ainsi se présente la charpente d'**Ecofinances Magazine**. Votre revue.

C'est le lieu d'adresser, cordialement, nos remerciements à l'endroit de toutes celles et de tous ceux dont la précieuse collaboration a rendu possible cette mise au monde.

Votre disponibilité et votre engagement sont les gages du destin, que nous souhaitons glorieux, de cette jeune pousse.

Bonne lecture !

La Rédaction,



Editorial



La Lettre du

Ministre de l'économie et des finances

Chers cadres et agents,

Comme chacun le sait, par décret n°2024-380 du 29 juillet 2024, il a plu à Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, de recadrer les attributions du Ministre de l'économie et des finances.

Ainsi, dans le souci de voir chacun de vous demeurer sur la voie qui conduit à l'efficacité, à travers des résultats probants de notre action commune, je vous renvoie à la communication que j'avais faite à votre

endroit, le 26 novembre 2022, et dont je voudrais, ici, rappeler les grandes lignes.

En effet, dans cette adresse, j'avais décliné :

- 1- les principaux enjeux et défis du Ministère de l'économie et des finances ;
- 2- les orientations stratégiques en vue de relever les défis auxquels fait face le Ministère de l'économie et des finances.

Le nouveau cadre juridique que constitue le décret du 29 juillet 2024 nous permet de préciser nos principaux défis, à savoir :

1. le défi de notre participation active, dans les limites de nos prérogatives, à la mise en œuvre du Plan national de développement (PND) 2022-2026, ainsi qu'au fonctionnement optimal de l'Etat ;
2. le défi de l'accélération de la diversification de l'économie nationale ;
3. le défi du désendettement et de la viabilisation de la dette publique ;
4. le défi de la mise en œuvre, jusqu'à son terme, du programme avec le Fonds monétaire international au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) 2022-2024 ;
5. enfin, le défi de la rationalisation de la gouvernance économique et financière.

Ce sont-là autant d'impératifs qui exigent de chacun et de tous un sens élevé du devoir, une détermination et un professionnalisme à toute épreuve.

Il va de soi que pour pouvoir relever chacun de ces défis, nous devons mettre en œuvre une série de réformes. Celles-ci sont la clé du succès. Je vous exhorte à y adhérer, sans réserve. L'intérêt général, qui doit être placé au-dessus de toute considération, oblige chacun de vous à sortir de sa zone de confort.

Mes orientations du 26 novembre 2022 gardent leur pertinence et leur actualité. Je vous les rappelle:

- **Orientation numéro un : l'obligation de performances et de résultats.**

Cette obligation est liée aux actions à réaliser, portées par des axes stratégiques bien identifiés.

L'obligation de performances et de résultats renvoie à l'établissement des contrats de performance. Ceux-ci permettent aux animateurs des structures techniques de fournir des prestations de qualité, sur la base des cadres logiques bien conçus et maîtrisés, ainsi que d'autres supports de pilotage mis à disposition.

- **Orientation numéro deux : la lutte contre les anti-valeurs. En d'autres termes, la lutte contre les mauvaises pratiques, les déviations de toute nature.**

Dans une administration publique comme l'est le ministère de l'économie et des finances, aucune performance louable, aucun résultat positif significatif ne peut être possible si les lois et règlements de la République ne sont pas les référentiels de notre action au quotidien, si les règles

éthiques et morales qui fondent la société ne sont pas observées par les commis de l'Etat, et si le bon sens ne nous accompagne pas dans notre manière de penser et d'agir.

Credo cher à Son Excellence Monsieur Denis SASSOU N'GUESSO Président de la République, Chef de l'Etat, la lutte contre toute forme de déviance administrative demeure notre cheval de bataille à tous les niveaux.

Je continuerai à y veiller.

- **Orientation numéro trois : la promotion de l'esprit d'équipe.**

C'est le mode d'organisation du travail qui a l'avantage d'être participatif et inclusif.

A ce titre, il vise une meilleure cohésion, en vue d'atteindre les objectifs escomptés. Il importe donc d'en faire toujours usage.

- **Orientation numéro quatre : la nécessité de disposer d'une feuille de route relative aux activités à court, moyen et long termes.**

Toute navigation à vue est à éviter. Chacun de vous doit mettre en place un dispositif de pilotage appuyé par des supports de suivi et évaluation des activités. Celles-ci sont fondées sur les orientations stratégiques et directives d'actions opérationnelles.

Au centre de ces supports se trouve la matrice d'actions qui devra être chiffrée sur le court, moyen et long terme.

- **Enfin, orientation numéro cinq : l'évaluation périodique des activités programmées.**

Cette évaluation périodique demeure un impératif. L'inspecteur général des finances, dont les services en sont le centre névralgique opérationnel, doit continuer à m'en produire les rapports.

Un tableau de bord du suivi-évaluation des activités ou des réformes est mis à la disposition de chacune de vos entités pour une auto-évaluation permanente.

Voilà, ainsi précisées, nos batailles à la lumière du nouveau cadrage juridique de notre mission au service de la nation.

Ensemble, livrons ces batailles, avec dévouement, détermination et professionnalisme.

**Le Ministre,
Jean-Baptiste ONDAYE**



Biographie du

Ministre Jean-Baptiste ONDAYE

Né le 15 janvier 1958 à Makoua, Jean-Baptiste ONDAYE est un économiste de formation, spécialiste des questions de planification. Il possède une riche et longue carrière dans l'administration publique congolaise.

Titulaire d'un diplôme d'études économiques supérieures, option planification de l'économie nationale, obtenu en 1983 à l'École supérieure d'économie de Berlin, en Allemagne, Jean-Baptiste ONDAYE intègre, une année après son retour au Congo, le ministère du Plan. Il va y accomplir une riche carrière, jusqu'en 2008, en occupant plusieurs fonctions. Chef de service des investissements et agréments, chargé de la Commission nationale des investissements, il sera nommé, sept ans plus tard, en 1991 précisément, directeur de la réglementation économique, cumulativement avec ses fonctions de secrétaire permanent de la Commission nationale des investissements, jusqu'en 1997. La même année, il est hissé au poste de directeur général de l'économie, membre du Comité de direction de l'Union douanière et économique de l'Afrique centrale (UDEAC).

En 1999, Jean-Baptiste ONDAYE prend la tête de la direction générale du Plan et du développement. Pendant dix ans, il assurera ce poste, simultanément avec ses fonctions de secrétaire technique du Comité national de lutte contre la pauvreté, membre du Comité de suivi des négociations avec le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale (BM), membre

suppléant du Comité inter-Etats de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) et coordonnateur technique des programmes avec les agences du système des Nations Unies.

Il fait son entrée dans le proche sillage du chef de l'État, Denis SASSOU-N'GUESSO, en 2009, comme secrétaire général de la présidence de la République, avec rang et prérogatives de ministre. Il préside, à ce titre, dès 2011, aux destinées du Comité de suivi et évaluation des politiques et programmes publics et du Comité national ad hoc de lutte contre la malnutrition. Une confiance qui sera renouvelée en 2016 par le président Denis SASSOU-N'GUESSO, qui le garde à ce poste.

Le 24 septembre 2022, après treize années passées à la tête du secrétariat général de la présidence de la République, il est nommé ministre de l'économie et des finances. Parallèlement à cette charge, il exerce, depuis cette date, la présidence du Comité de pilotage du Programme des réformes économiques et financières de la CEMAC (PREF-CEMAC) et du Comité national économique et financier (CNEF) de la Banque des Etats de l'Afrique centrale (BEAC). Au titre de l'année 2023, il a présidé à la fois l'Union monétaire de l'Afrique centrale (UMAC), le Conseil d'administration de la BEAC et du

Groupe d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique centrale (GABAC).

Le ministre Jean-Baptiste ONDAYE est, respectivement, gouverneur du Fonds monétaire international pour le Congo, gouverneur du Fonds de solidarité africain (FSA) pour le Congo, gouverneur suppléant de la Banque mondiale pour le Congo et gouverneur suppléant de la Banque africaine de développement (BAD) pour le Congo.

Sous sa direction ont été élaborés, entre autres instruments :

- le Programme intérimaire post-conflit (PIPC) 2000-2002 ;
- le Plan national des transports (PNT), en vigueur depuis 2004 ;
- le Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) 2008-2010.

Le ministre Jean-Baptiste ONDAYE a conduit, en outre, l'implémentation de la Gestion axée sur les résultats (GAR), ainsi que l'opération d'immatriculation des propriétés mobilières et immobilières de l'Etat (2011-2016).

Grand officier dans l'Ordre du mérite congolais et ambassadeur du SUN (Mouvement mondial de lutte contre la malnutrition), Jean-Baptiste ONDAYE est marié et père de cinq enfants.

SOCIÉTÉ DE BOURSE

AGREMENT COSUMAF N° MFAC-SB-01/2015

Conseil Stratégique et Financier

Financement d'entreprise
Finance structurée
Fusions & Acquisitions
Evaluation d'entreprise
Gestion de participation

Marché des Capitaux

Emprunt Obligataire
Introduction en Bourse
Gestion sous mandat
Services Financiers Connexes



EcoFinances

Magazine





PROLOGUE



D'un décret à un autre

S'il est un fait qui restera gravé dans les annales de l'administration publique congolaise en lien avec la gouvernance du Premier ministre, Monsieur Anatole Collinet Makosso, c'est bien la remise en cause, à maintes reprises, des textes juridiques régissant le ministère de l'économie et des finances.

On se souviendra qu'au lendemain de la nomination, par le Chef de l'Etat, des membres du gouvernement, il a été publié le décret n°2022-1880 du 21 novembre 2022, relatif aux attributions du ministre de l'économie et des finances. Ce texte a été suivi par le décret n°2023-53 du 24 février 2023 portant

organisation du ministère de l'économie et des finances. Une année plus tard, ce dernier décret a été abrogé par celui portant le numéro 2024-90 du 6 mars 2024. Le tout premier décret, celui du 21 novembre 2022 mentionné plus haut sur les attributions du ministre, n'aura eu droit qu'à cinq mois de vie, puisqu'il a été remplacé par le décret n°2024-205 du 3 mai 2024. Celui-ci a été, à son tour, déclassé par le décret n°2024-380 du 29 juillet 2024 portant attributions du ministre de l'économie et des finances, au moment où ont été rédigées ces lignes. Nous le reproduisons dans les pages suivantes.



Décret N°2024 - 380 du 29 Juillet 2024 relatif aux attributions du ministre de l'économie et des finances

Le Président de la République,

Vu la Constitution :

Vu le décret n° 2021-300 du 12 mai 2021 portant nomination du Premier ministre, chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2022-1850 du 24 septembre 2022 portant nomination des membres du Gouvernement,

DECRETE :

ARTICLE PREMIER:

Le ministre de l'économie et des finances exécute la politique de la Nation dans les domaines de l'économie et des finances.

A ce titre, il est chargé, notamment, de :

1) Au titre de l'économie

- élaborer la réglementation en matière économie ;
- veiller à l'application de la réglementation en matière économique ;
- mettre en exergue les potentialités économiques du Congo ;
- assurer la conception, le pilotage, le suivi et l'analyse de la politique de l'État en matière de gestion et de développement économique ;
- participer à la promotion et au développement des investissements nationaux et des investissements directs étrangers ;
- favoriser l'attractivité, l'émergence et le développement des pôles de croissance ;
- susciter la participation des bailleurs de fonds au financement des projets de développement nationaux et communautaires ;
- définir et appliquer les mesures propres à promouvoir la compétitivité, la croissance et le développement de l'économie ;
- suivre l'évolution de l'économie nationale et proposer toute mesure adaptée de dynamisation ou d'ajustement ;
- contribuer à l'élaboration et la mise en œuvre des politiques visant le développement de l'économie privée ;
- réaliser les études et les prévisions économiques ;
- participer au suivi de la convergence multilatérale et du programme des réformes économiques et financières de la communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC).

2) Au titre des finances

- élaborer la réglementation en matière financière et monétaire et veiller à son application
- élaborer les projets de loi de finances et suivre leur exécution, de concert avec les ministres chargés du plan et du budget ;
- ordonner les dépenses liées aux dotations autres que celles allouées aux institutions constitutionnelles ;
- conduire, de concert avec le ministre chargé du budget, les réformes du système d'information des finances de l'État ;
- exercer de concert avec le ministre du budget, des comptes publics et du portefeuille public, le contrôle des finances de l'État, des collectivités locales et des établissements publics ;
- suivre la situation du compte unique du trésor à la banque centrale ;
- réguler en cas de besoin la programmation des décaissements par le directeur général du trésor, en fonction des ressources disponibles ;
- participer et veiller, en tant qu'autorité monétaire, à la régulation des activités des établissements de crédit, d'assurance, de microfinance et de change ;
- proposer de mettre en œuvre la politique nationale d'endettement et gérer la dette publique ;
- suivre la convergence multilatérale ;
- gérer les relations financières internationales ;
- négocier, conclure et mettre en œuvre les programmes financiers avec les partenaires extérieurs
- tenir, arrêter et consolider les comptes de l'État, de concert avec le ministre chargé du budget et des comptes publics ;
- participer à la conception de la politique d'investissement ;
- rechercher les ressources complémentaires pour le financement du budget de l'État.

ARTICLE 2 : Le ministre de l'économie et des finances, pour l'exercice de ses attributions, a autorité sur l'ensemble des services de son ministère et exerce la tutelle sur les organismes qui relèvent de sa compétence tels que déterminés par les textes relatifs à l'organisation du ministère de l'économie et des finances.

ARTICLE 3 : Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, notamment celles du décret n° 2024-205 du 3 mai 2024 relatif aux attributions du ministre de l'économie et des finances, sera enregistré et publié au Journal officiel de la République du Congo./-

Fait à Brazzaville, le 29 Juillet 2024

Par le Président de la République

Denis SASSOU-N'GUESSO

(é)

Le Premier ministre,

Chef du Gouvernement

Anatole Collinet MAKOSSO

(é)





REPUBLIQUE DU CONGO
Unité - Travail - Progrès

DOCUMENT
BUDGET



Le ministre Jean-Baptiste ONDAYE

UR

RAMPE DE LANCEMENT

Dès son arrivée à la tête du Ministère de l'économie et des finances, le Ministre Jean-Baptiste ONDAYE s'est donné une priorité : réformer, en profondeur, les services de ce ministère, combien stratégique, pour plus d'efficacité.

C'est le passage obligé pour ce département ministériel dont l'ambition clairement affichée est de "Devenir un vecteur de la performance économique et financière à l'horizon 2026."

Mais, l'aboutissement du chantier des réformes est fonction, notamment, de deux préalables : une bonne intériorisation des enjeux que recèle cette entreprise, par les acteurs chargés d'implémenter les réformes, d'une part ; et une large adhésion de ces mêmes acteurs au processus, d'autre part.

C'est ainsi qu'en vue de parvenir à ces fins, le Ministre Jean-Baptiste ONDAYE a jeté son

dévolu sur une approche à la fois pédagogique, participative et inclusive.

Dans cette optique, sous ses auspices, ont été organisés, au Centre international de conférences de Kintélé, respectivement du 12 au 16 juin et du 9 au 11 août 2023, deux importants ateliers : le premier, portant sur "La réforme de la gouvernance des finances publiques" ; le second, consacré à "La validation des documents de stratégie et de programmation budgétaire." Ces deux ateliers ont ainsi constitué la rampe de lancement du processus des réformes à la fois hardies et délicates, mais aussi, à tous points de vue, nécessaires.

Dans les pages qui vont suivre, sont remises en surface, à travers quelques morceaux choisis, les principales convergences issues de ces sessions d'échanges. Des chantiers où ont été construits des consensus en faveur des réformes juridiques et institutionnelles des services du ministère de l'économie et des finances.



Atelier n° 1

Quand les cadres managériaux les réformes en matière



■ Les faits majeurs de l'atelier sur la réforme de la gouvernance des finances publiques sont structurés en quatre points : le cadre macroéconomique, la planification stratégique, le suivi-évaluation et les perspectives.

Les participants à l'atelier ont eu le privilège de s'approprier ces outils. Ce qui

leur permet, depuis, d'implémenter, avec le maximum de chances de succès, le mode budget-programme. Les extraits du rapport final des travaux repris ci-après, renseignent sur les pertinences pédagogiques de cette démarche dictée par la gestion axée sur les résultats.

s'approprient de finances publiques



Maître Constant GUYOMGBIA-KONGBA-ZEZE,
l'un des conférenciers



Atelier n° 1

1. Cadre macroéconomique : un référentiel programmatique des ressources et des dépenses de l'Etat



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES



RÉPUBLIQUE DU CONGO
Unité - Travail - Progrès

ATELIER DE VALIDATION DES DOCUMENTS
STRATÉGIE ET DE PROGRAMMATION BUDGÉTAIRE

**DEVENIR LE VECTEUR
DE LA PERFORMANCE ÉCONOMIQUE
ET FINANCIÈRE À L'HORIZON 2025**





Le cadre macroéconomique est une analyse de la situation économique d'un pays, mettant en exergue les interrelations entre les quatre secteurs de l'économie, à savoir : le secteur réel, le secteur financier, le secteur monétaire et le secteur extérieur. Ces différents secteurs ont des comptes et/ou des tableaux qui retracent les opérations entre les agents économiques. (...)

L'atelier sur la réforme de la gouvernance des finances publiques a mis l'accent sur le Tableau des opérations financières de l'Etat (TOFE). En retraçant les opérations financières de l'Etat avec les autres agents économiques et le reste du monde, le TOFE permet de saisir les opérations de financement et leur impact sur la dette publique (y compris les arriérés de paiement et le crédit bancaire à l'Etat), notamment la soutenabilité de la dette publique, à la lumière des ressources intérieures disponibles et de l'évolution des appuis extérieurs. (...)



Atelier n° 1

2. Planification stratégique : un référentiel programmatique des ressources et des dépenses de l'Etat



Au cœur de la planification stratégique se trouve le leader. Celui-ci est doté d'un leadership transformationnel et transactionnel. Le leadership transformationnel consiste, pour le leader, à transformer les employés, en s'appuyant sur leurs besoins pour accroître leur motivation, de façon à atteindre les objectifs fixés. Le leadership est transactionnel lorsque, pour accroître la motivation des employés et atteindre les objectifs



Le leader, doté d'un leadership transformationnel et transactionnel, transforme les employés en répondant à leurs besoins pour accroître leur motivation et atteindre les objectifs fixés grâce à des incitations adaptées.



fixés, le leader procède par des incitations (tout ce qui a de la valeur pour l'employé).

Le leader se caractérise aussi par la connaissance et la maîtrise du cycle du changement qui se décline en trois phases. Il y a, d'abord, la déconstruction de l'existant (dégel), en réduisant les forces de résistance et en faisant la promotion des forces motrices ou des acteurs du changement. Ensuite, la reconstruction (mise en mouvement du changement) avec l'élaboration, le respect des nouvelles règles et l'ouverture des chantiers du changement. Enfin, il y a la phase de la consolidation (regel), au cours de laquelle le leader se focalise sur la performance et la construction du lien interactif entre le développement organisationnel et le développement individuel.

Ainsi, dans la conduite du changement, le leader définit les enjeux et les stratégies du changement ainsi que le nombre de chantiers du changement à mettre en œuvre. Il affecte un contenu concret à chaque chantier du changement et gère, efficacement, les leviers du changement que sont le pouvoir plein, l'accompagnement au management et au leadership, la formation et le coaching. De façon efficace, il gère les émotions et les résistances de certains acteurs et assure le suivi, ainsi que l'évolution des différents chantiers du changement.

Le leader est aussi celui qui a la capacité d'anticiper : l'absence de ressources stratégiques, les actions de discrédit, les actions de reroutage des ressources, la démonstration et démobilitation, la dérive du pouvoir vide, le rejet massif des situations avantageuses d'avant le changement, l'absence de formation appropriée, le défaut d'accompagnement managérial et du coaching, et la non-diffusion des valeurs du changement.

Enfin, le leader est porteur d'une vision stratégique. Dans le cadre du fonctionnement d'un Etat, cette vision

est matérialisée par le projet de société. Celui-ci est un catalogue d'idées ou un dénombrement de tous les futurs désirés, adossés à la vision stratégique. La fabrication du réel, en vue de la concrétisation des futurs désirés, nécessite la transformation du projet de société en programme de gouvernement. Ce dernier comporte les objectifs stratégiques à partir desquels chaque ministère est appelé à élaborer son plan stratégique. (...)

En ce qui concerne la fixation des objectifs spécifiques et des actions qui constituent le soubassement du plan stratégique du ministère de l'économie et des finances, les travaux ont été organisés en groupes.

Les travaux des groupes ont permis de disposer d'un premier draft du plan stratégique du ministère de l'économie et des finances, qui se décline en vingt-quatre objectifs spécifiques et cent huit actions. Le plan stratégique du ministère permet d'apporter des réponses aux deux questions résultant de l'analyse du tableau des opérations financières, à savoir : comment optimiser les ressources ? Et, comment améliorer la qualité des dépenses publiques ?

L'élaboration du plan stratégique du ministère a permis, à son tour, d'extraire le plan stratégique du ministre. Ce dernier plan stratégique prend appui sur cinq piliers, à savoir : le pilotage de la politique du ministère ; le développement du secteur financier ; la mobilisation des ressources au profit de l'Etat ; la gestion de la dépense publique et la gestion de la trésorerie et de la dette.

Mais, pour que les actions à implémenter, aussi bien dans le plan stratégique du ministère que dans celui du ministre, puissent aider à l'atteinte des objets spécifiques et, partant, des objets stratégiques, il est judicieux de procéder au suivi et à l'évaluation de ces actions. C'est ainsi que la dernière partie de l'atelier a été consacrée à cette thématique.



Atelier n° 1

3. Suivi-évaluation :

un moyen de garantir l'efficacité et l'efficience de la mise en œuvre des politiques publiques



Le suivi-évaluation est un outil de gestion de la performance développé pour les besoins du secteur privé et dont le secteur public s'est largement inspiré, par la suite. Lors de l'atelier, une distinction a été faite entre le suivi-évaluation et le système de suivi-évaluation. Le suivi-évaluation consiste à examiner les moyens déployés et les actions menées, en vue de surveiller les progrès accomplis, par rapport aux indications fixées dans le cadre de la réalisation. Le système de suivi-évaluation est, quant à lui, l'ensemble des composantes en interaction, permettant d'orienter un projet, un programme ou une institution, en fonction de sa finalité, en adéquation avec ses valeurs et son mode de gouvernance.

Dans le cadre du suivi-évaluation, chaque décideur joue un rôle bien précis. C'est ainsi que :

- le pilotage est le rôle dévolu au ministre ;
- la supervision est le rôle tenu par les directeurs généraux ;
- la coordination revient aux directeurs centraux ;
- la gestion du projet est le rôle des chefs de service ;
- le suivi-évaluation est réalisé par un comité de pilotage placé sous la responsabilité du ministre.

L'attribution de ces rôles est en conformité avec les principes de la transparence, de la responsabilité et de la redevabilité qui régissent la gestion axée sur les résultats. (...)

Atelier n° 1

4. En guise de perspectives



■ Vue partielle des officiels

■ **L**e travail se poursuivra, immédiatement après l'atelier, pour finaliser les deux plans stratégiques (celui du ministère et celui du ministre). A partir des plans stratégiques, il sera procédé à la distribution des actions et des activités sur trois années (2024, 2025 et 2026). Ce qui permettra de disposer des programmes pluriannuels des actions prioritaires (PPAP).

Une autre tâche importante consistera en la réalisation du costing des actions. Celui-ci va être distribué sur les trois années (2024, 2025 et 2026), pour nous donner un Cadre de dépenses à moyen terme (CDMT (...)) » /



Redonner Confiance à la Santé Publique Congolaise

Alexis Raoul Thierry GOMBET, Professeur titulaire des universités de médecine spécialiste de cardiologie, a pris les rênes du Centre Hospitalier Universitaire de Brazzaville (CHUB) en 2021. Depuis, avec une rigueur et une détermination sans faille, il s'emploie à transformer cet hôpital de référence de troisième niveau en une structure moderne et efficace, capable de répondre aux attentes des Congolais. Dans cette interview accordée à EcoFinances, il nous parle des défis rencontrés, des innovations mises en place, et des perspectives pour l'avenir du CHUB.



Prof. Alexis Raoul Thierry GOMBET
Directeur Général du CHUB

notamment en matière de gouvernance avec des procédures et un nouvel organigramme. Cependant, les chantiers infrastructurels n'avaient pas encore commencé. Grâce au prêt de la BDEAC et à la subvention de l'AFD, nous avons pu enclencher des projets structurants. Il y avait aussi un certain découragement parmi le personnel, qu'il fallait rapidement redresser.

Quelles nouvelles pratiques avez-vous mises en place au sein du CHUB ?

Nous avons mis l'accent sur la présence au poste, la disponibilité des médicaments, la qualité de l'hygiène et l'amélioration de la gestion des blocs opératoires en plaçant les bonnes personnes aux bons endroits. Il était crucial de redonner au personnel l'envie de travailler au CHUB, et nous avons tenté de montrer l'exemple.

Qu'en est-il du plateau technique du CHUB ? Est-il désormais suffisamment équipé pour éviter les évacuations médicales à l'étranger ?

Un plateau technique hospitalier comprend entre autres des blocs opératoires, des appareils de diagnostic et de radiologie. Actuellement, le CHUB dispose de 7 salles d'opérations fonctionnelles, un scanner de dernière génération et un IRM de 1,5 Tesla. La radiologie conventionnelle est en cours d'installation, et les appareils de laboratoire seront opérationnels d'ici un

Quelle était la situation du CHUB lorsque vous en avez pris la direction ?

En août 2021, en succédant à l'équipe canadienne, j'ai trouvé un hôpital en chantier, aussi bien sur le plan administratif que sur celui des infrastructures. Les Canadiens avaient jeté les bases de la restructuration,



Travaux de réhabilitation des infrastructures d'eau et d'assainissement du CHUB, financés par l'AFD



Le CHUB, sous la direction du Professeur Alexis Raoul Thierry GOMBET, redonne espoir en offrant des soins de qualité à tous les Congolais.



mois. Cependant, les équipements ne sont qu'une partie de l'équation ; nous avons aussi les spécialistes qui consultent, opèrent et soignent, confirmant le statut de notre hôpital comme référence de troisième niveau.

Quelles sont les principales difficultés auxquelles le CHUB fait face aujourd'hui ?

Le CHUB est une structure publique avec un budget autonome, jouant un rôle social crucial en recevant tout le monde, sans discrimination. Nous n'avons jamais expulsé un patient pour des raisons financières. Cependant, le fonctionnement du CHUB nécessite un soutien significatif de l'État. Malgré les efforts de l'État, la conjoncture actuelle rend les choses difficiles. Il reste un problème constant, c'est celui du financement des structures sanitaires en général.

Pouvez-vous expliquer comment le service social du CHUB aide les patients en difficulté financière ?

Chaque fois qu'un patient ne peut pas payer son hospitalisation ou des examens vitaux comme un scanner ou un IRM, nous lui accordons des réductions importantes, pouvant aller jusqu'à la gratuité. Nous accueillons également des personnes envoyées par les services sociaux ou judiciaires, le tout étant régulé par notre service social. La mise en place du système d'assurance maladie qui est en cours représentera certainement un progrès dans la prise en charge des patients.

Avez-vous un message final à adresser au congolais ?

Le CHU de Brazzaville est notre bien commun. C'est le seul établissement capable de réaliser des opérations complexes. Changeons de mentalité, faisons confiance à notre hôpital. Le CHUB est là pour apporter l'assistance médicale nécessaire à tous.



Le CHU-B est doté de l'imagerie par résonance magnétique (IRM) pour une meilleure prise en charge médicale.

Encore plus proche de vous !



AMC ASSURANCES

Compagnie d'assurance « non-vie » de droit congolais et filiale des MUCODEC (Mutuelles Congolaise d'Épargne et de Crédit)

NOS PRODUITS

> Entreprises

Individuelle Accidents Groupe- Multirisque Professionnelle - Globale Dommages - Globale Banque - Tous Risques Informatiques - Bris de Machines – Responsabilité Civile Générale - Tous Risques Chantier ou Montage - Transport Facultés ou Marchandises - Corps de Plaisance ou de Navire - Santé

> Particuliers

Automobile - Multirisque Habitation - Individuelle Accidents Particulier - Responsabilité Civile Scolaire - Responsabilité Civile Chasse - Assurance Voyage



BRAZZAVILLE - CONGO

Tel.: (+242) 06 735 73 00 / 05 203 40 80
contact@amc-assurances.com
www.amc-assurances.com

SUIVEZ-NOUS



Atelier n° 2

Le MEF dans les starting-blocks



■ **L'**atelier d'août 2023 sur " La validation des documents de stratégie et de programmation budgétaire" fait suite à la note de service n°0024/PM-CAB du 12 juin 2023 du Premier ministre, Chef du Gouvernement. Celle-ci désigne les six ministères pilotes qui ont basculé en mode budget-programme dès le 1^{er} janvier 2024. Les travaux de l'atelier ont eu pour objectif de doter le ministère d'outils

indispensables dans le processus d'implémentation de cette réforme, exigence majeure de la gestion axée sur les résultats, la GAR. Il s'est agi, pour les cadres du ministère, de se mettre dans les starting-blocks pour l'implémentation du budget-programme, à quelques mois de son lancement. En rappel, voici ce qui en est ressorti.



Atelier n° 2



RÉPUBLIQUE DU CONGO

Unité - Travail - Progrès

OCUM

ON B





C'est le Premier ministre, Chef du Gouvernement, Monsieur Anatole Collinet MAKOSSO qui a clos les travaux de l'atelier de validation des documents de stratégie et de programmation budgétaire, pour le compte du ministère de l'économie et des finances, après 72 heures d'échanges.

Sur la vingtaine des documents examinés, neuf ont été validés par les participants. Tous les documents validés concernent le ministère de l'économie et des finances, en lien avec son basculement en mode budget-programme. Il s'agit des documents ci-après :

1. diagnostic stratégique ;
2. plan stratégique ;
3. programme pluriannuel des actions prioritaires ;
4. projets annuels de performance (par Programme) ;
5. cadre de dépenses à moyen terme (CDMT) ;
6. plan d'actions prioritaires (PAP) du ministre ;
7. plan de travail annuel budgétisé (PTAB) ;
8. plans de travail annuels budgétisés (PTAB) des administrations (y compris le cabinet du ministre de l'économie et des finances, ainsi que les directions rattachées au cabinet) et organismes sous tutelle ;
9. cadre de suivi-évaluation.

Les neuf documents validés ont été remis au ministre Jean-Baptiste ONDAYE par le 1^{er} vice-président des travaux de l'atelier, M. Gildas Darel NGOUALA, Inspecteur Général des finances.

Le ministre de l'économie et des finances les a, à son tour, transmis au Premier ministre, Chef du Gouvernement, Monsieur Anatole Collinet MAKOSSO, qui en a pris acte.

Dans son allocution de circonstance, le ministre ONDAYE s'est appesanti sur trois préoccupations.

La première préoccupation a été relative à l'articulation qui existe entre les neuf documents validés et les trois outils stratégiques que constituent : le projet de société de Son Excellence Monsieur Denis SASSOU-N'GUESSO, « *Ensemble, poursuivons la marche* » ; le Plan d'Action du Gouvernement-PAG (notamment les douze batailles énoncées par le Premier ministre, Chef du Gouvernement, lors de son adresse devant le Parlement réuni en Congrès, en juin 2021, et débattu au cours du séminaire gouvernemental tenu du 15 au 17 mai 2023) ; enfin, le Plan national de développement (PND) 2022-2026.



Atelier n° 2



Les experts Constant Zezé, Daniel Mikayoulou et Rosine Sori Coulibaly.



Le ministre de l'économie et des finances



Vue des participants



Le Pr Marie Adrien Mathias Ndinga, Coordonnateur des travaux



Neuf documents validés lors de l'atelier d'août 2023 ont permis au Ministère de l'économie de basculer en mode budget-programme dès janvier 2024, soutenant les réformes stratégiques.



Vue des participants



Vue des participants



Remise des documents validés au Ministre par l'inspecteur général des finances, M. Daniel Gildas Ngouala

« Ces documents, a-t-il affirmé, constituent un cadre logique, hiérarchisé et harmonieux, qui concourt à atteindre un ultime et même but : en l'occurrence, l'amélioration des conditions de vie des Congolais et le progrès social pour tous ».

La deuxième préoccupation porte sur l'implémentation du budget-programme dès janvier 2024.

A ce propos, le ministre a estimé que « cette implémentation apportera une réponse structurelle aux incertitudes relatives à l'exécution budgétaire », dès lors que le plan d'action du ministère prévoit l'optimisation de la collecte des ressources. Le ministre Jean-Baptiste ONDAYE s'est réjoui de ce que le budget d'investissement ne servira plus de variable d'ajustement pour le budget de fonctionnement.

La troisième et dernière préoccupation soulevée par le chef du département de l'économie et des finances a été la nécessité, à la fois, de s'autoévaluer et de rendre compte, à travers un dispositif de suivi-évaluation. Ainsi, il a demandé à chaque administration relevant de son autorité d'organiser des enquêtes de satisfaction des usagers, ainsi que des

réunions périodiques de suivi-évaluation.

De son côté, prenant acte des neuf documents validés, le Premier ministre, chef du gouvernement, a salué les efforts constants du ministre de l'économie et des finances en faveur de la mise en œuvre de l'une des douze batailles du programme d'action du gouvernement (PAG) relevant de sa responsabilité, à savoir qu'« il n'y aura pas d'avenir prospère pour le Congo-Brazzaville sans une politique économique rigoureuse et équilibrée ».

« L'implémentation de la culture de la performance, a souligné le Premier ministre, est utile pour toute la Nation, comme la nôtre, qui aspire à l'émergence et au mieux-être de sa population. Elle permettra à chacun de s'autoévaluer et aux différents responsables hiérarchiques d'évaluer les performances sur la base des indicateurs observables, mesurables et objectifs. Elle sera aussi une façon d'ajuster les moyens aux objectifs. Notre objectif est de voir les parlementaires s'associer à cette démarche de la performance, en faisant en sorte qu'elle puisse être traduite, pour plus de légitimité, par l'adoption des textes législatifs ». /



Implémentation du Budget-Programme

Cinq programmes pour douze actions

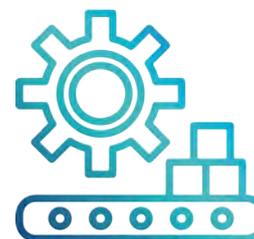
Les ateliers de juin et août 2023 ont eu le grand mérite de mettre en place des cadres logiques, en vue d'affronter les défis du secteur. Suivant les exigences de la Gestion axée sur les résultats (GAR), le Ministère de l'économie et des finances a mis en place ses cinq programmes porteurs de douze actions, en vue de faire du ministère "le vecteur de la performance économique et financière à l'horizon 2026". La présentation ci-après en donne la déclinaison.





1. RENFORCER LE PILOTAGE DE LA POLITIQUE DU MINISTÈRE

- Définition et mise en œuvre de la stratégie ministérielle
- Coordination administrative et financière



2. DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE ET LE SECTEUR FINANCIER

- Développement de l'économie
- Développement du secteur financier



3. RENFORCER LES RELATIONS MONÉTAIRES ET FINANCIÈRES

- Renforcement de l'efficacité des relations monétaires et financières sous-régionales et régionales
- Optimisation des relations avec les autres partenaires financiers internationaux
- Renforcement de la régulation de monnaie, de change et du transfert de fonds



4. MAXIMALISER LA MOBILISATION DES RECETTES BUDGÉTAIRES

- Optimisation des recettes des impôts et domaines (1)
- Optimisation des recettes des douanes et droits indirects (1)
- Optimisation des recettes de service et de portefeuille



5. OPTIMISER LA GESTION DE LA TRÉSORERIE ET DE LA DETTE

- Gestion rationnelle de la trésorerie
- Gestion rationnelle de la dette

(1) Depuis la publication des décrets n°2024-380 et n°2024-381 du 29 juillet 2024 relatifs aux attributions respectivement du ministre de l'économie et des finances et du ministre du budget, des comptes publics et du portefeuille public, la direction générale des douanes et des droits indirects et la direction générale des impôts et des domaines sont placées sous la tutelle du second ministère cité. Par conséquent, les actions n° 8 et 9 du programme n°4 ne sont plus du ressort du ministère de l'économie et des finances.



AMC Assurances

Le Nouveau Leader de l'Assurance Congolaise en pleine Ascension

Fondée en 2022, AMC Assurances s'est rapidement imposée sur le marché congolais de l'assurance. Avec des résultats impressionnants dès son premier exercice, cette jeune compagnie se distingue par sa proximité avec ses clients et son approche innovante.



Yvon Plastome MOUTSOUKA
Directeur Général d'AMC Assurances Congo

Crée en 2022, AMC Assurances est la plus jeune compagnie d'assurances arrivée sur le marché congolais et elle fait déjà beaucoup parler d'elle. Pouvez-vous nous parler de votre parcours professionnel et des expériences qui vous ont conduit à la direction d'AMC Assurances ?

Je suis un « Pur Produit » Congolais, je suis né au Congo, j'y ai fait mes études et j'y ai démarré ma vie professionnelle.

J'ai pu faire rapidement reconnaître mes compétences et acquérir une expérience significative de haut niveau auprès de Compagnies internationales de premier plan.

D'abord NSIA à périmètre subsaharien, puis Allianz qui se situe dans les premiers mondiaux,

En tant que secrétaire général, J'ai pu ainsi observer de près et contribuer à la création et au développement d'Allianz au Congo.

C'est de cette expérience exceptionnelle que j'ai pu tirer les principes qui m'ont guidé lors de la création d'AMC. En y puisant les forces et en tendant à minimiser les faiblesses portées parfois par des Groupes importants : le poids des procédures qui freine et ralentisse, l'inadéquation avec les spécificités du Congo.

L'équipe dirigeante des MUCODEC m'a ainsi sollicité pour porter le projet de création de AMC Assurances et obtenir l'agrément auprès des autorités supranationales aidé en cela par les équipes du Ministère de l'Economie et des Finances.

AMC Assurances vient de clôturer son premier exercice avec un impressionnant chiffre d'affaires de 3,5 milliards de FCFA, dépassant largement les objectifs de lancement. Quelles sont, selon vous, les clés de ce succès ?

Pur produit Congolais moi-même, AMC Assurances l'est assurément aussi. AMC Assurances est une entreprise à 100% Congolaise dont l'actionnaire unique est

les MUCODEC qui fêtent par ailleurs leur 40^e anniversaire cette année.

La durabilité et la pérennité sont les leviers de la confiance des clients. Cette confiance peut se reporter sur sa filiale AMC Assurances.

A la confiance, doit s'ajouter la proximité avec les clients. C'est pourquoi je réserve une forte partie de mon emploi du temps à les rencontrer sur le terrain.

C'est pourquoi aussi, nous nous attachons à répondre efficacement à leurs attentes c'est-à-dire avec un service de qualité : rapidité et pertinence de nos réponses.

Cette qualité ne se décrète pas, elle se fabrique à travers divers leviers dont un recrutement sélectif et la mobilisation des équipes à travers un management participatif et une politique financière permettant de faire face à tout moment à nos engagements.

Nous avons mis en place une approche unique en matière de conseil, permettant aux assurés de mieux comprendre leurs besoins et d'optimiser leur protection. Cette dimension, rare dans le secteur, a rapidement séduit les partenaires qui ont vu en AMC Assurances un acteur sérieux et fiable.

L'équipe jeune et dynamique d'AMC Assurances, a joué un rôle crucial dans cette réussite. Sa capacité d'adaptation, sa créativité et son engagement ont été des atouts majeurs pour dépasser nos objectifs initiaux.

Ce succès est une source de fierté pour toute l'équipe d'AMC Assurances et confirme notre ambition de devenir un acteur majeur du marché congolais.

Notre objectif à moyen terme est de devenir le leader du marché, en continuant à développer des solutions innovantes et à placer le client au cœur de notre stratégie. L'avenir d'AMC Assurances

s'annonce prometteur et nous sommes fiers de démontrer le dynamisme et le potentiel du génie congolais.

Confiance et proximité sont les moteurs de notre développement et ils doivent rester notre ADN pour l'avenir.

Quels sont les principaux produits et services que propose AMC Assurances et comment se démarquent-ils de ceux de vos concurrents ?

Le produit d'assurance est perçu comme un produit complexe et par nature anxiogène. C'est une activité de service que chaque année le client renouvelle.

Notre objectif est bien évidemment de conquérir des clients mais surtout de les satisfaire pour qu'ils nous restent fidèles et achètent de nouveaux produits.

De même, la satisfaction de nos clients est de loin le meilleur moyen de recruter de nouveaux clients.

Pour les offres d'assurance, nous disposons d'une large gamme produit qui va de l'assurance Auto, à l'Individuelle Ecolier, à l'Assurance Voyage mais aussi la Multirisque habitation.

Pour les Entreprises, nous proposons toute la palette des couvertures existantes. Du risque dommage à la responsabilité civile en passant par l'assurance santé.

De fait, nous visons par les produits et la qualité de notre service, à offrir « le meilleur » au Marché Congolais.

AMC Assurances vise un chiffre d'affaires de 5 milliards de FCFA pour l'exercice 2024. Quelles sont les initiatives et stratégies que vous mettez en place pour atteindre cet objectif ambitieux ?

Pour résumer, il s'agit de poursuivre et approfondir les axes déjà mis en œuvre.

Par la communication, se faire connaître et reconnaître comme acteur majeur et solide du marché de l'assurance Congolaise.

Par la mobilisation de notre équipe autour de notre projet fédérateur et dans une démarche participative,

Par la mobilisation de nos intermédiaires notamment courtiers que nous considérons comme nos clients.

Ainsi, le Chiffre d'affaires du premier exercice a atteint 3 Milliards de FCFA. L'objectif pour 2024 est de 5 Milliards de FCFA. De nombreux Groupes Internationaux nous confient désormais le suivi de leur plan d'assurance.

Déjà, nous avons dépassé le cap des 4 Milliards de FCFA au milieu de cette année. L'objectif est donc à portée de main.

Derrière votre slogan « Encore plus proche de vous » quelles sont les principales valeurs et philosophies de gestion que vous appliquez au quotidien et comment celles-ci contribuent à la culture et au succès de l'organisation ?

A travers ce slogan « **Encore plus proche de vous** » se dessinent des réalités concrètes.

Une réalité physique qui reflète notre engagement envers nos clients et partenaires.

Une réalité virtuelle, déjà et plus encore demain, nous mettrons à disposition de nos clients les outils digitalisés permettant à tout moment et en tout lieu de déclarer un sinistre, transmettre des documents, souscrire une police,

Une réalité humaine, la formation est un élément clé pour développer le professionnalisme de nos équipes, à savoir les compétences mais tout autant le savoir-être et l'empathie à montrer à nos clients.

En clair, que « nos clients ne se sentent pas perçus comme un numéro de contrat ». Là encore, la proximité ne se décrète pas, elle se fabrique.

Nous creusons notre sillon au profit de nos clients.



Conférence annuelle de programmation

Donner toutes ses chances au chantier du changement



Photo de famille de quelques participants



■ **Des ateliers de 2023 à la première édition de la conférence annuelle de programmation et de mise en œuvre des activités du ministère, tenue du 21 au 22 mars 2024, le socle ayant porté ce processus a pour nom : le renforcement des capacités des acteurs chargés de conduire le chantier du changement.**



Conférence annuelle de programmation

Donner toutes ses chances au chantier du changement



”

*Devenir le vecteur
de la performance
économique et
financière à
l'horizon 2026 !*

”

La première édition de la conférence annuelle de programmation et de mise en œuvre des activités du ministère de l'économie et des finances a connu trois moments forts, parmi lesquels les communications et échanges sur les trois thématiques au menu des travaux :

1. les innovations introduites par le nouveau cadre juridique et institutionnel du ministère de l'économie et des finances ;

2. les activités prioritaires du ministère de l'économie et des finances, au titre de l'année 2024 ;

3. les cadres de gestion, de contrôle et de suivi-évaluation des programmes du ministère de l'économie et des finances.

Au cours de cette conférence, le ministre de l'économie et des finances a rappelé la vision du ministère, à savoir : *Devenir le vecteur de la performance économique et financière à l'horizon 2026 !*



Ce rappel lui a permis de revenir sur le sens et les enjeux de cette vision, en expliquant : « **Nous sommes appelés à passer d'une réalité perçue à une réalité vécue, d'un futur désiré à sa concrétisation par la construction du réel, en nous appuyant sur un élan patriotique, sous tendu par l'amour du pays, la participation et l'implication de tous les animateurs de notre département ministériel** ».

Le changement organisationnel, au travers des innovations introduites dans les nouveaux textes, d'une part, et la mise en œuvre des chantiers du changement que représentent les activités et tâches prioritaires du ministre de l'économie et des finances, pour l'année 2024, d'autre part, ont figuré au nombre des attentes.

Le ministre a formulé plusieurs recommandations, parmi lesquelles :

primo, le management en mode budget-programme dans les attributions des différentes structures du ministère de l'économie et des finances ;

secundo, la distinction entre la fonction de pilotage et la fonction opérationnelle, d'une part, et le détachement de la fonction opérationnelle de décision de la fonction opérationnelle d'exécution, d'autre part ;

tertio, la démarcation entre les fonctions supports et les fonctions techniques ;

quarto, enfin, la montée en puissance des fonctions de prévention et de gestion des risques, telles que l'audit interne; le contrôle de gestion des études et la planification; la gestion des ressources humaines; la gestion financière et de l'équipement; la gestion des systèmes d'information et de communication.

De la nouvelle architecture juridique et institutionnelle du ministère, les résultats attendus sont :

- une nette distinction entre la détermination de l'assiette et la liquidation des impôts relatifs aux activités des contribuables ;
- l'institution de la centralisation des opérations douanières effectuées par les services actifs et sédentaires ;
- la centralisation des opérations des comptes publics et l'établissement d'une stratification des fonctions du Trésor en trois entités, dont la recette générale, la paie générale et la trésorerie générale.

Deux jours durant, les participants à la première édition de la conférence annuelle de programmation et de mise en œuvre des activités du ministère ont pu consolider les fondations du grand édifice des réformes en construction au sein de ce département.



BGFIBank Congo

Une vision audacieuse pour un avenir florissant

BGFIBank Congo, sous la direction de Monsieur Yvon-Serge FOUNGUI, s'affirme comme un acteur clé du développement économique congolais. Avec des performances record en 2023 et une stratégie axée sur l'innovation et l'intégration d'ADIC SA, la banque s'engage à offrir des solutions financières adaptées tout en soutenant les PME pour stimuler la croissance nationale.



Monsieur FOUNGUI, vous avez rejoint BGFIBank Congo en 2004 et avez gravi les échelons jusqu'à devenir Directeur Général. Comment votre parcours et votre expérience au sein de la Banque, ainsi que dans d'autres institutions financières, ont-ils influencé votre vision et vos objectifs pour BGFIBank Congo ?

Mon parcours de la Banque Internationale du Congo (BIDC) à la BGFIBank Congo en passant par le Crédit Lyonnais m'a permis de comprendre en profondeur les dynamiques de notre marché et les attentes de nos clients. Cette expérience, m'a donné une vision globale et stratégique pour BGFIBank Congo. Mon objectif principal est de continuer à renforcer notre position de leader sur le marché bancaire congolais en offrant des solutions financières innovantes et en maintenant un haut niveau de service à nos clients.

BGFIBank Congo a affiché des performances impressionnantes en 2023, avec un bénéfice net en hausse de 150% et une augmentation significative de ses actifs. Quels ont été les principaux moteurs de cette croissance ?

La croissance de nos indicateurs de performance en 2023 a été le résultat de plusieurs facteurs clés de succès.

Yvon-Serge FOUNGUI
Administrateur Directeur Général de BGFIBank Congo



BGFIBank Congo vise à renforcer son leadership en diversifiant son offre, intégrant ADIC SA et soutenant activement les PME.



Tout d'abord, notre stratégie de diversification de produits et services a porté ses fruits ainsi que le renforcement de la motiverence (compétence et motivation) du personnel. Nous avons ensuite investi dans la digitalisation de nos processus, améliorant ainsi l'efficacité opérationnelle et l'expérience client. Enfin, une gestion prudente du risque et une expansion de notre portefeuille de clients ont contribué à la réalisation de ces résultats records.

L'acquisition de la société ADIC SA (Ex Société Générale Congo) représente un tournant pour BGFIBank Congo. Quelle est votre stratégie pour assurer une intégration harmonieuse et maximiser les avantages de cette opération pour vos clients et collaborateurs ?

Notre stratégie d'intégration repose sur trois piliers, à savoir : la communication transparente, la synergie des compétences et l'innovation. Nous avons mis en place des équipes dédiées pour superviser l'intégration et veiller à ce que tous les processus se déroulent sans heurts. En outre, nous travaillons à aligner les cultures d'entreprise pour créer un environnement harmonieux de travail. L'objectif est de maximiser les avantages de cette acquisition en offrant une gamme de produits et de services améliorée à nos clients et en créant des opportunités de développement de carrières pour nos collaborateurs.

BGFIBank Congo joue un rôle clé dans le financement de l'économie nationale, notamment en soutenant les Petites et Moyennes Entreprises (PME). Quels sont les principaux projets ou initiatives que vous mettez en place pour continuer à soutenir le développement économique du Congo et quelles sont les attentes vis-à-vis du partenariat avec l'Etat Congolais ?

Nous avons lancé plusieurs initiatives pour soutenir les entreprises, notamment des programmes de financement dédiés et des services de conseil pour aider ces entreprises à se développer. Nous collaborons également étroitement avec l'Etat congolais pour aligner nos efforts sur les priorités économiques nationales. A titre d'exemple, nous participons activement à des projets d'infrastructure et à des initiatives visant à améliorer l'inclusion financière dans le pays. Notre objectif est de contribuer de manière significative au développement économique durable du Congo.

Quels objectifs visez-vous pour 2024 ?

Pour 2024, nous avons plusieurs objectifs ambitieux. Nous visons à poursuivre notre croissance en élargissant notre base clientèle tout en diversifiant notre offre commerciale. Nous prévoyons également d'investir davantage dans la technologie pour améliorer nos services digitaux et renforcer notre sécurité informatique. En outre, nous souhaitons maintenir notre position en tant que Leader dans le financement des entreprises et des projets d'infrastructure, tout en assurant une gestion rigoureuse des risques pour garantir la stabilité et la durabilité de notre croissance.



EcoFinances *Magazine*



RÉFORMES

Depuis plus d'un an, le ministère de l'économie et des finances s'est résolument engagé dans un train de réformes, en vue de moderniser la gouvernance économique et financière du pays. Ce train de réformes s'inscrit dans le cadre de la loi n° 4-2024 du 24 avril 2024 portant orientation de la réforme de l'Etat, chère à Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, Denis SASSOU-N'GUESSO. Cette loi définit, de manière claire, les objectifs de la réforme et la base éthique de l'action des pouvoirs publics, dans le but d'améliorer le bien-être des populations.

Les principales motivations ayant conduit à la réforme sont issues des conclusions de deux rapports diagnostics organisationnels, à savoir : le rapport d'enquête du FMI (AFRITAC), réalisé en 2020, et celui de l'Inspection générale des finances (IGF) de 2022. Les conclusions de ces deux rapports ont été confirmées par les ateliers organisés par le ministère de l'économie et des finances en juin et août 2023, avec la participation de l'ensemble des cadres dudit ministère.



Réformes des services techniques

Les treize textes

qui font le changement

La réforme de la gouvernance institutionnelle du ministère de l'économie et des finances est désormais disponible, à travers la mise en place d'un nouveau cadre juridique et institutionnel propice à la gestion budgétaire en mode programme : il s'agit des treize décrets du 6 mars 2024 portant réorganisation des différents services du ministère.

”

Devenir le vecteur de la performance économique et financière à l'horizon 2026 !

”

Le diagnostic organisationnel du ministère a permis de définir les principes de la réforme, à savoir :

- l'introduction des paradigmes relatifs à la gestion en mode budget-programme dans les attributions de tous les services du ministère : c'est-à-dire, les notions de programme, d'action, de contrôle de gestion, d'audit interne, de fonction financière, de dialogue de gestion... ;
- l'introduction des instruments et des outils de planification, de suivi-évaluation de la productivité et de gestion de la performance, ainsi que des résultats ;
- la séparation de la fonction de pilotage de celle managériale et opérationnelle ;
- le renforcement de la séparation des fonctions d'ordonnateur et de comptable ;
- la mise en place d'une toile fonctionnelle impliquant toutes les directions générales dans la gestion de certaines matières : audit interne; contrôle de gestion, études et planification ou prévision; gestion des ressources humaines, gestion financière et de l'équipement; gestion des systèmes d'information et de communication.

Ces matières sont coordonnées depuis l'Inspection générale des finances et le cabinet du ministre ;

- la définition de la vision stratégique du ministère de **"devenir le vecteur de la performance économique et financière à l'horizon 2026"**, articulée autour de cinq principaux axes ou programmes (renforcer le pilotage de la politique du ministère ; développer l'économie et le secteur financier ; renforcer les relations monétaires et financières ; maximaliser la mobilisation des recettes budgétaires ; optimiser la gestion de la trésorerie et de la dette) ;
- la revalorisation de l'emploi /fonction de secrétaire, avec des attributions plus étendues et des actes modernisés ;
- l'émergence de la fonction gestion des ressources humaines et l'institution des fonctions d'audit interne et de contrôle de gestion dans tous les services du ministère ;
- l'orientation de la direction des ressources humaines vers la gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences.



Le laboratoire des réformes économiques et financières

Principales innovations

Au nombre des réformes contenues dans la nouvelle architecture juridique et institutionnelle figurent :

1- Inspection générale des finances

- la présence de quatre inspections et d'un collège des inspecteurs des finances, ainsi que d'un secrétariat technique et de la centrale d'appels dans l'organisation actuelle ;
- l'initiation des missions d'inspection par l'inspecteur général, en cas de flagrante, d'urgence ou d'une dénonciation constituant une menace grave pour les finances publiques, tout en informant le ministre.

2- Direction générale de l'économie

- l'activation de l'intelligence économique et des études prospectives ;
- la déconcentration de la veille économique et de la prise en charge du développement économique national et départemental.

3- Direction générale des institutions financières nationales

- l'activation de l'inclusion financière, en vue de l'accès du plus grand nombre aux services concernés ;
- le renforcement de la régulation des établissements de paiement ;
- la promotion de l'éducation et la protection des consommateurs des services financiers numériques ;
- la déconcentration des missions de régulation des institutions financières nationales.



Principales innovations

4- Direction générale de la monnaie et des relations financières avec l'étranger

- le renforcement des missions de veille sur les marchés financiers.

5- Direction générale des recettes des ressources naturelles

- la création d'une direction générale des recettes des ressources naturelles, au regard de leur prépondérance dans le budget de l'Etat, avec, pour mission, de veiller à la maximalisation de la mobilisation de la fraction la plus importante des recettes budgétaires ;
- la délégation de pouvoir de l'ordonnateur principal unique des recettes du budget de l'Etat au directeur général ;
- la liquidation des recettes non fiscales des ressources naturelles ;
- l'émission des titres de perception des recettes non fiscales issues des ressources naturelles ;
- la tenue de la comptabilité matière des ressources naturelles ;
- la tutelle administrative de la recette principale, service extérieur du Trésor.

6- Direction générale des impôts et des domaines

- la distinction entre la détermination de l'assiette et la liquidation des impôts correspondant aux différentes catégories de contribuables ;
- la dynamisation du renseignement et de la coopération fiscaux ;
- la tutelle administrative de la recette principale, service extérieur du Trésor ;

Dynamiser le renseignement et la coopération fiscaux





■ Siège de la DGDDI

7- Direction générale des douanes et droits indirects

- la centralisation des opérations douanières effectuées par les services actifs et sédentaires ;
- le renforcement de la coopération en douanes et droits indirects ;
- la tutelle administrative de la recette principale, service extérieur du Trésor.

8- Direction générale des recettes de service et de portefeuille

- la détermination de l'assiette et la liquidation des recettes de service et de portefeuille ;
- la gestion et approvisionnement en imprimés spéciaux des recettes de service et de portefeuille ;
- l'émission des titres de perception des recettes de service et de portefeuille ;
- la tutelle administrative de la recette principale, service extérieur du Trésor.



Principales innovations



■ Affirmer la fonction comptable du Trésor

9- Direction générale du Trésor

- le retrait de la fonction de Fondé de pouvoir, incompatible avec l'organisation d'une direction générale, et superposé aux directeurs centraux dont il a le rang ;
- l'affirmation de la fonction comptable du Trésor, par la création d'une direction de la centralisation comptable, centralisation des opérations des réseaux des comptes publics ;
- la séparation des opérations d'émission des titres et valeurs du Trésor de celles de la promotion desdits titres auprès des investisseurs, de la mobilisation des ressources ;
- l'opérationnalisation de la fonction bancaire du Trésor, à travers la gestion des dépôts et des consignations des organismes publics ;
- la stratification d'autres fonctions du Trésor en trois entités : la recette générale, la paie générale et la trésorerie centrale, dirigées et animées par des cadres ayant rang de directeur général adjoint et coordonnant les activités des directions centrales du Trésor ;
- la création d'un service extérieur du Trésor, répondant également de l'administration financière du ressort, pour les besoins du recouvrement et de comptabilisation des recettes ;
- la double tutelle (comptable et administrative) de l'animateur et la coordination des opérations des recettes secondaires.

10- Secrétariats permanents

- le retrait des secrétariats permanents du cabinet pour en faire des entités directement rattachées au ministre ;
- le remplacement du secrétariat permanent au suivi et évaluation de la performance par celui au pilotage stratégique et à la gestion de la performance, pour tenir compte, à la fois, des indications de la gestion en mode budget-programme et de la nécessité de la centralisation de la gestion de la performance (contrôle de gestion) au niveau stratégique ;
- la prise en compte, en régularisation, du secrétariat permanent de l'Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE), qui est placé, conformément à son texte organique, sous la tutelle du ministre en charge des finances.

11- Cabinet du ministre

- la présence des services supports (audit interne, contrôle de gestion, bureau des technologies de l'information et de la communication, bureau des moyens généraux) à toutes les directions rattachées au cabinet ;
- la mise en place d'une toile fonctionnelle avec centralisation (par l'Inspection générale des finances, le secrétariat permanent au pilotage stratégique et à la gestion de la performance, ou les directions rattachées au cabinet) dans certaines matières : audit interne ; contrôle de gestion ; études et planification ; gestion des ressources humaines ; gestion financière et de l'équipement, et système d'information, communication ;
- la mue de la direction des moyens généraux en direction centrale des finances et de l'équipement, pour mieux répondre aux métiers concernés par son action, en lien avec ses correspondants opérationnels dans les directions générales, et assurer ultérieurement la fonction financière des programmes du ministère ;
- la création d'une cellule de gestion des risques financiers de l'Etat, pour agir, sous la coordination du conseiller administratif et juridique du ministre, comme cabinet conseil en matière de contentieux et de risques financiers liés à tout acte juridique de l'Etat impactant les finances publiques.

12- Recrutement et nomination des managers :

- élaboration et validation des fiches descriptives de poste, avec la participation des cadres des directions rattachées au cabinet, des directions générales et des organismes sous tutelle, sous la coordination de l'Inspecteur général des finances ;
- appels à candidatures aux postes de responsabilité avec, pour objectif, de recruter des cadres de très haut niveau, aux compétences éprouvées, afin de garantir la qualité du capital humain et de la gestion de la performance recherchée ;
- mise en œuvre du processus de nomination, conformément aux textes en vigueur en République du Congo, pour la désignation des animateurs ou managers des services du ministère.

La mise en œuvre de toutes ces innovations, par des femmes et des hommes techniquement outillés, conduira, à coup sûr, le ministère de l'économie et des finances vers l'atteinte de ses objectifs.

Il importe, toutefois, de noter que la mise en œuvre des innovations prévues aux administrations fiscales et douanières relève du ministère chargé du budget, aux termes des décrets n°2024-380 et n°2024-381 du 29 juillet 2024..



Caisse Congolaise d'Amortissement

Nouveau cadre juridique, nouveaux managers

Dans la foulée des réformes en cours au ministère de l'économie et des finances, celles de la Caisse congolaise d'amortissement (CCA) ont enregistré des avancées significatives en 2024.



Le directeur général de la CCA, M. David-Martin OBAMI

A

u commencement, il y a eu la loi n°2-2024 du 8 février 2024 portant création de la Caisse congolaise d'amortissement. Comprenant neuf (9) articles, cette loi dispose, en son article premier, que la

CCA est un "établissement public spécifique à caractère administratif, doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière". Entre autres missions dévolues à cette entité, celle de "procéder, pour le compte de l'Etat, aux emprunts à moyen et long terme



Désormais la CCA est régie par une loi et des statuts

”
Parmi les missions dévolues à cette entité, on retrouve celle de procéder, pour le compte de l'État, aux emprunts à moyen et long terme sur le marché national et international.

”

sur le marché national et international”. Cette loi a été suivie par les statuts de cet établissement approuvés par décret n°2024-213 du 27 mai 2024. Subdivisés en sept titres pour un total de 64 articles, les statuts de la CCA renseignent notamment sur ses missions, son organisation et son fonctionnement, les dispositions financières et comptables, le régime du personnel.

L'équipe managériale

Au terme du Conseil des ministres du 3 juillet 2024, le Président de la République a procédé à la nomination du premier responsable de la CCA. Il s'agit du directeur général, M. David-Martin Obami. Cet économiste-comptable, la soixantaine révolue, a occupé, entre autres postes, celui de directeur général de l'Autorité de régulation des marchés publics (ARMP).

Moins d'un mois auparavant, huit cadres ont été nommés aux postes de directeurs centraux de la CCA par

décret n°2024-260 du 17 juin 2024. Il s'agit :

- de l'agent comptable avec rang de directeur central : Madame Antsiemé née Kamba Synthia Edvika Carine ;
- du directeur de l'audit interne : Monsieur Onckouo Mbamengor Scheidiyi ;
- du directeur des moyens généraux : Madame Okombo Mboualé Florence Nelly ;
- du directeur des études et de la prévision : Monsieur Makouenzi Constant Mathieu ;
- du directeur des opérations : Monsieur Akouala Mbourangon ;
- du directeur du financement : Monsieur Akoueré Yombi Innocent Judaël ;
- du directeur des affaires juridiques : Monsieur Ondoki Isidore ;
- du directeur des systèmes d'information : Monsieur Manfoundou Tiefflid.



Circulaire N°1044/MEF-CAB

Relative au processus de sélection des candidats aux fonctions de chefs de service et de bureau centraux

A l'intention des responsables des services du ministère de l'économie et des finances.

A l'issue de la réunion tenue le jeudi, 11 juillet 2024, dans la salle de réunions du 7^{ème} étage du siège du ministère, dans le cadre du changement organisationnel et fonctionnel voulu ensemble, le mode de désignation des responsables des différents services a été réaffirmé.

Ainsi, la nomination aux différentes fonctions poursuivra son alignement sur la procédure d'appel à candidature.

La phase actuelle de ce processus concerne la nomination des chefs de service et de bureau des administrations centrales fixée par les arrêtés portant attributions et organisation des services et des bureaux respectifs, en se basant sur les fiches de poste proposées par vos bons soins.

Les dispositions ci-après déterminent le mode opératoire de cette phase du processus :

1. Élaboration des documents de base :

1.1.- Arrêtés :

- Vendredi, 19 juillet 2024, à 14 heures au plus tard : remise des projets d'arrêtés des administrations centrales et déconcentrées à l'équipe de coordination de la rédaction des projets de textes par tous les responsables des services déjà opérationnels.
- L'équipe de coordination de la rédaction est chargée d'élaborer les projets d'arrêtés de la direction générale des recettes des ressources naturelles et du secrétariat permanent au pilotage stratégique et à la gestion de la performance.
- Samedi, 20 et dimanche, 21 juillet 2024 : mise au point des projets d'arrêtés reçus par la coordination de l'équipe de rédaction.
- Lundi, 22 juillet 2024, à 11 heures : revues conjointes des observations éventuelles

sur les projets d'arrêtés avec la coordination de l'équipe de rédaction, dans la salle de réunions de la Caisse congolaise d'amortissement.

- A partir du mercredi, 23 juillet 2024 : consultation du Secrétariat général du Gouvernement, suivie de la signature des arrêtés.

1.2.- Fiches de poste :

- Vendredi, 19 juillet 2024, à 14 heures au plus tard : remise des propositions des fiches de poste des administrations centrales à l'équipe de coordination de la rédaction des projets de textes.
- Ces fiches de poste doivent refléter l'opérationnalisation des activités en mode budget-programme, notamment des enjeux et des défis à relever.
- Jeudi, 24 juillet 2024 : vérification de la présentation des fiches de poste des administrations centrales, conjointement avec les services concernés, et réception des fiches de poste des administrations déconcentrées.

2. Processus de sélection :

Un comité technique ministériel, présidé par le directeur du cabinet du Ministre, sera mis en place pour présélectionner trois (3) meilleurs candidats à chaque poste de chef de service et de bureau des structures suivantes : les directions rattachées au cabinet, l'inspection générale des finances, la direction générale des recettes des ressources naturelles, la direction générale des recettes de service et de portefeuille, les secrétariats permanents auprès du ministre de l'économie et des finances (MEF).

Un comité technique par direction générale, présidé par le directeur général adéquat, sera mis en place pour présélectionner trois

meilleurs candidats à chaque poste de chef de service et de bureau de sa structure. Il sera composé des directeurs centraux actuellement en fonction et de deux (2) délégués du ministre.

Après la vérification des fiches de poste par l'équipe de coordination et leur validation par le ministre, le processus de présélection des candidats aux différentes fonctions de chefs de service/division et de bureau/section centraux du ministère de l'économie et des finances s'effectuera suivant le déroulement ci-après :

1. Lancement des appels à candidature interne et externe, éventuellement ;
2. Réception des dossiers de candidature comprenant, notamment: une lettre de motivation, un curriculum vitae, un extrait d'acte de naissance, un casier judiciaire, un certificat de nationalité, un certificat

médical d'aptitude physique, les copies certifiées conformes des diplômes dont le comité technique compétent se réserve le droit d'en vérifier l'authenticité, une attestation de l'employeur et deux lettres de recommandation des personnes référentes attestant des compétences et de la moralité du candidat ;

3. Examen des dossiers des aspirants sur la base de la grille d'évaluation des candidats préétablie ;
4. Présélection des (3) meilleurs candidats classés par ordre de mérite et à présenter au ministre ;
5. Choix du ministre et nomination des chefs de service/division et de bureau/section.

En vue de la mise en œuvre de cette procédure, les comités techniques spécifiques de présélection des candidats respectifs travailleront suivant le calendrier ci-après :

N°	Activités	
1	Validation et signature des fiches de poste	Du 25 juillet au 4 août 2024
2	Appels à candidature par le ministre et réception des dossiers des intéressés par les comités techniques	Du 6 au 16 août 2024
3	Désignation des membres des comités de présélection au niveau du cabinet et des services du ministère (directions générales)	Du 7 au 8 août 2024
4	Session de formation des comités de présélection des services sur l'utilisation des outils de présélection	9 août 2024
5	Examen des dossiers de candidature à différents niveaux	Du 12 au 22 août 2024
6	Rapport des comités de présélection au MEF assorti du procès-verbal de la séance ultime	Du 23 au 24 août 2024
7	Nomination par le MEF des chefs de service/division et de bureau/section	Du 26 au 29 août 2024

A l'issue du processus de sélection, les directeurs généraux ou les directeurs rattachés au cabinet signent un contrat de performance et une lettre de mission avec les chefs de service/division et les chefs de bureau/section nommés par le ministre. Cette étape permet d'affirmer les priorités partagées, en termes d'objectifs à atteindre dans le processus des réformes du ministère. Ces priorités portent sur les activités spécifiques confiées par le ministre de l'économie et des finances et extraites des documents de Stratégie et de programmation budgétaire, dans le contexte de gestion en mode budget-programme.

Le processus concernant les chefs de service/division et de bureau/section départementaux interviendra à la fin de la 2^{ème} quinzaine du mois d'août 2024.

Je sais compter sur les diligences de chacun et de tous, pour que cette étape du processus de nomination ne connaisse aucune faille.

Fait à Brazzaville, le 17 Juillet 2024

Le Ministre de l'économie et des finances,
(é)

Jean-Baptiste ONDAYE





ARTF

Renforcement de la Régulation et Modernisation du Secteur des Transferts de Fonds

L'Agence de Régulation des Transferts de Fonds (ARTF) joue un rôle crucial dans la supervision et l'organisation du secteur des transferts de fonds au Congo. Depuis la prise de fonction de son Directeur Général, des efforts substantiels ont été entrepris pour renforcer la régulation et la transparence de ce secteur vital.



Basile Jean Claude BAZEBI
Directeur Général de l'ARTF

Depuis votre prise de fonction en tant que Directeur Général, quel bilan faites-vous de vos deux premières années à la tête de l'Agence de Régulation des Transferts de Fonds ?

Le bilan des deux premières années s'inscrit dans une logique de poursuite du travail de mes prédécesseurs. Existant depuis 2012, l'agence ne disposait pas de tous les organes nécessaires pour achever sa mise en œuvre. Il a fallu faire un diagnostic pour présenter à notre tutelle les besoins immédiats de l'agence concernant le fonctionnement administratif de l'institution. De nos jours nous disposons de tous les organes habilités. Notamment le Comité de direction, la Cellule de passation des marchés publics, la Délégation du contrôle budgétaire. C'est dans cette perspective que nous avons pu réaliser les études de faisabilité pour doter l'agence dans un futur proche, d'un immeuble répondant aux standards internationaux, afin de faciliter le personnel de travailler dans des conditions optimales. Enfin méconnue parfois par l'opinion publique l'accent a été porté durant ces années sur la visibilité de l'établissement par des campagnes de sensibilisation et des actions de sponsoring.

Pouvez-vous détailler les mesures de régulation mises en place par l'ARTF pour encadrer le secteur des transferts de fonds ?

Elles peuvent se résumer en six points :

- L'autorisation de transfert, toutes les entreprises souhaitant exercer des activités de transferts de fonds doivent obtenir une autorisation



L'ARTF met en place des mesures de régulation, renforce la conformité juridique et modernise le secteur des transferts de fonds pour une meilleure transparence et efficacité.



préalable de l'ARTF. Cela inclut un examen du dossier de la société et du dirigeant (plan d'affaires, de solvabilité, des compétences et de l'expérience du dirigeant...)

- **La surveillance et le contrôle** nous effectuons des inspections régulières et inopinées pour vérifier la conformité des sociétés de transfert de fonds aux réglementations. Des mesures peuvent être prises en cas de non-respect allant jusqu'au retrait de l'autorisation.
- **La conformité aux normes anti-blanchiment et de lutte contre le terrorisme.** Les sociétés de transferts de fonds sont tenues de mettre en place des procédures robustes pour éviter le blanchiment d'argent et de financement du terrorisme. Cela inclut la vérification de l'identité des clients, la surveillance de transactions suspectes et la déclaration de ces transactions à l'ARTF.
- **Les exigences en matière de reporting**, tous les acteurs exerçant l'activité de transfert des fonds (banque, établissement de microfinance, société de transfert de fonds, bureau de change...) doivent fournir régulièrement des comptes rendus d'opérations à l'ARTF. Cela permet de surveiller l'évolution du secteur et d'identifier les risques potentiels.
- **L'adoption d'une démarche de bac à sable réglementaire**, il s'agit d'un assouplissement de certaines dispositions réglementaires pour autoriser l'exercice de l'activité de transferts des fonds aux acteurs agissant auparavant dans le secteur informel ;
- La sensibilisation et formation, pour informer les acteurs illicites de respecter les dispositions réglementaires.

Quel est le niveau de conformité des entreprises de transfert de fonds vis-à-vis du cadre juridique en place ?

Les progrès technologiques ont énormément facilité les transferts de

fonds vers différentes parties du globe et ont contribué comme jamais à l'essor des sociétés de services de transfert de fonds et de change dans le monde et au Congo. Or, ces transferts de fonds et les opérations de change sont une cible de choix pour les blanchisseurs d'argent qui profitent des failles du système notamment des opérations basées sur des espèces pour blanchir leurs fonds illégaux et compliquer leur suivi par les autorités compétentes. De plus, il faut signaler que l'ARTF a fait le constat amer selon lequel de nombreuses entreprises installées sur le territoire national ne rapatriaient pas au Congo leur recette d'exploitation. Le rapatriement des devises pourrait impacter positivement sur la position extérieure du pays, mais avec des sorties importantes destinées à l'achat des biens et des services, cette dynamique est tout simplement plombée. Il en résulte par conséquent un manque à gagner énorme pour les banques congolaises et le Trésor public.

Ces sujets sont des grandes préoccupations pour le pays, d'où la nécessité pour l'ARTF de faire de la réactualisation du corpus juridique une priorité absolue afin de mieux nous outiller pour répondre efficacement à ces défis, menaces et dangers qui nous guettent. D'ici la fin du second semestre nous serons en mesure de proposer au Gouvernement un projet de loi pour cimenter le cadre juridique du secteur des transferts des fonds qui pour le moment ne dispose que de la loi portant création de l'ARTF et de quelques actes réglementaires largement très insuffisant à réguler efficacement les activités du secteur; l'évolution du corpus juridique pourra donner une image plus en accord avec la réalité des transferts de fonds ; le sujet est tellement important qu'on ne peut se permettre de bruler les étapes ou de faire preuve de légèreté.



Renforcement de la Régulation et Modernisation du Secteur des Transferts de Fonds

Le Gouvernement, par le biais de l'Agence de Régulation des Transferts de Fonds suit l'évolution des indicateurs du secteur de transferts de fonds pour mieux réguler et orienter ce secteur. Quelles initiatives avez-vous entreprises pour renforcer l'efficacité de l'ARTF ?

Au-delà du nécessaire travail d'harmonisation et de toilettage juridique comme nous venons de le souligner, au quotidien l'ARTF lance des opérations de veille, de sensibilisation, de contrôle et de sanctions, principalement en direction des acteurs du secteur. Par exemple, nous avons mis en place des équipes sur le terrain, chargées de réaliser la mission de contrôle auprès des établissements exerçant l'activité des transferts de fonds. Pour illustration, citons cette opération organisée du 1^{er} octobre au 30 novembre 2023 en direction de près d'une trentaine de sociétés de transferts de fonds et de bureau de changes. Ces visites nous ont permis d'échanger avec les responsables des structures pour à la fois les sensibiliser mais aussi les écouter et recueillir leurs doléances concernant les possibles difficultés rencontrées dans l'exécution de leurs activités. Ce fut également l'occasion de sonder les clients de ses prestataires.

Nous avons lancé une campagne de sensibilisation à l'endroit des opérateurs informels pour qu'ils enregistrent formellement leurs activités. Pour ce faire nous avons sollicité l'accompagnement du conseil supérieur islamique du Congo étant donné que la plupart des acteurs concernés sont d'obédience musulmane. Cette

campagne débutée à Brazzaville en avril 2023 s'est poursuivie à OUESSO, Pointe-Noire et dans le Kouilou en 2024.

Nous ne négligeons pas les opérations de communication et de vulgarisation pour mieux faire connaître l'ARTF, notamment en nous exprimant dans les médias ou en participant à des sommets, salons et autres.

Les entreprises de transfert de fonds ont réalisé des investissements significatifs ces dernières années. Comment ont-ils contribué à l'amélioration du secteur ?

L'évolution technologique du secteur a grandement contribué à fluidifier les transferts tant en volume de devises échangés qu'en termes d'acteurs impliqués. Avec la possibilité donnée aux clients d'effectuer, grâce à la connexion internet, des transferts via les téléphones mobiles, les ordinateurs, tablettes et autres, cela a démocratiser le secteur en incitant davantage les consommateurs à se détourner de plus en plus du recours aux voies de transfert informelles. Ainsi l'ARTF dispose de données pour mieux appréhender la structure, le volume névralgique quand on connaît l'impact de la variation de la quantité de monnaie en circulation sur le niveau général des prix.

L'enquête relative à l'élaboration de la Note de conjoncture au secteur des transferts de fonds que l'ARTF réalise chaque trimestre le témoigne. Pour le quatrième trimestre de l'année 2023, les investissements s'élèvent à hauteur de 341 millions de FCFA, soit une

hausse par rapport à 2022 où ils étaient à l'ordre de 302 millions de FCFA. Ce qui a conduit à une légère amélioration du secteur avec l'augmentation des effectifs d'employés et de la progression du chiffre d'affaire global.

Pouvez-vous nous expliquer les tendances actuelles des transferts de fonds en termes de destinations géographiques et devises utilisées ?

Les tendances actuelles s'inscrivent dans la même dynamique que celle de l'économie communautaire de la zone CEMAC, à savoir une plus grande propension des établissements aux transferts vers l'extérieur, ce qui fragilise l'exposition du pays. Trois secteurs trustent la quasi-totalité des transferts sortants. Il s'agit de la finance-assurance, du commerce et de l'industrie pétrolière. Nous travaillons à ce que ces entreprises s'acquittent des compensations débitrices sur les opérations de monétique et de transferts rapides, les importations de produits alimentaires, manufacturés et pétroliers raffinés. En termes de transferts émis et reçus par devises nous avons par ordre de volume négocié : l'euro, le dollar américain, le yuan renminbi chinois, le FCFA de l'UMAC et de l'UMEOA ; les dernières données de 2023 par zone géographique sur les transferts de fonds ont révélé que l'Afrique est la destination privilégiée avec une augmentation de 79,7% des transferts, suivie de l'Europe en zone euro avec 67,2%, complétée de l'Amérique avec 53,1%.

Réformes douanières

Gros plan sur le full scanning



Full Scanning au Port autonome de Pointe-Noire

- *Le déploiement et la mise en œuvre du full scanning est une réponse pertinente à la problématique de la modernisation et du renforcement du contrôle des marchandises qui rentrent sur le territoire national. Ces techniques ont pour objet de réduire le risque sécuritaire, sanitaire et fiscal.*



Réformes douanières

Gros plan sur le full scanning

Jusqu'à la publication des décrets du 29 juillet 2024, comme souligné dans les pages précédentes, l'activité du full scanning relevait du ministère de l'économie et des finances. C'est à ce titre que, le 21 novembre 2023, le ministre de l'économie et des finances avait publié une lettre circulaire n°1272/MEF-CAB relative à la procédure de full scanning des marchandises conteneurisées au Port autonome de Pointe-Noire (PAPN). Cette lettre circulaire avait suscité des débats entre les usagers autour de la mise en œuvre de ce dispositif au Congo, notamment le coût du scannage des marchandises. Mais, il convient de relever que le contrôle des biens et des personnes aux frontières n'est pas une nouveauté ; c'est un enjeu de souveraineté et de sécurité nationale. En fonction de l'évolution du contexte et des risques associés, les techniques et les procédures de contrôle connaissent des mutations qui peuvent prendre un certain temps pour être acceptées par tous. Dans tous les cas, les réformes de cette envergure visent, avant tout, à protéger les populations et à contribuer au bien-être collectif.

”

La mise en œuvre du full scanning vise également à protéger la population contre les produits frelatés, les faux médicaments et autres menaces pour la santé publique.

”

Au sujet du full scanning particulièrement, l'accélération de son déploiement dans la plupart des grands pays dans le monde, à savoir : la nécessité de renforcer le contrôle des biens et des personnes à la frontière, fait suite aux attentats du 11 septembre 2001 aux Etats Unis d'Amérique. Les pays d'Afrique subsaharienne, qui font face aux mêmes défis sécuritaires, ont également emboîté le pas, à partir des années 2000. C'est le cas du Mali, du Sénégal, de la Côte d'Ivoire, du Cameroun, du Liberia, du Togo, du Nigeria, du Niger, du Congo et du Gabon.

Au-delà des menaces sur l'intégrité du territoire, la porosité des frontières peut favoriser l'importation des produits frelatés, des faux médicaments, voire la

drogue, qui sont de véritables menaces pour la santé publique. Le déploiement et la mise en œuvre du full scanning est une réponse pertinente à la problématique de la modernisation et du renforcement du contrôle des marchandises qui rentrent sur le territoire national. C'est le sens de la lettre circulaire ministérielle citée plus haut.

En effet, ces nouvelles techniques recommandées par les organisations internationales, comme l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et l'Organisation mondiale des douanes (OMD), ont pour objet de réduire le risque sécuritaire, sanitaire et fiscal qui subsiste lorsque les objets qui rentrent sur le territoire national ne sont pas contrôlés. Il est attendu de cette réforme plusieurs avantages, dont : la réduction significative des délais de passage



Le responsable des opérations scanner, M. Elie Arsène NDZABA

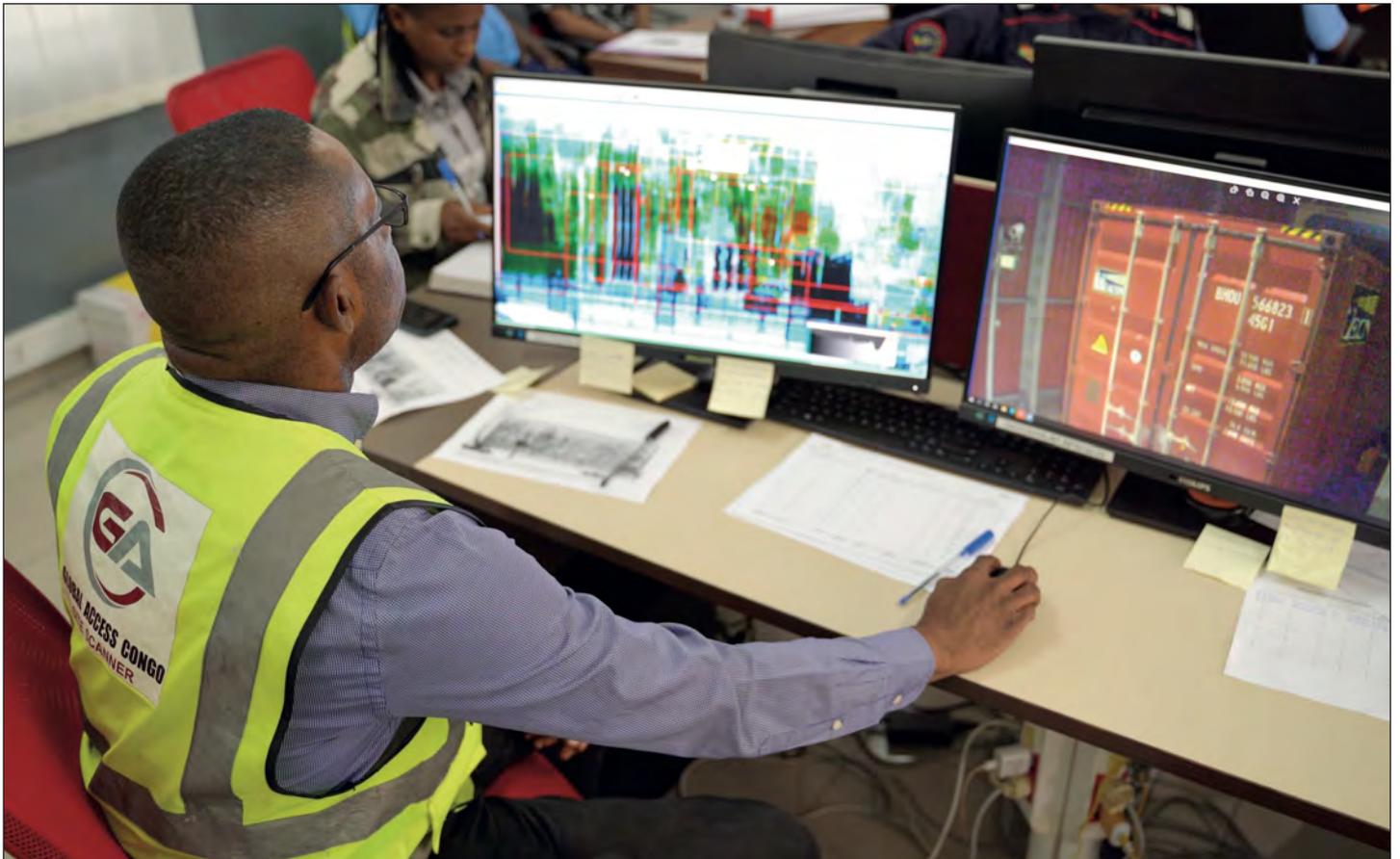
des marchandises conteneurisées, en substituant le contrôle non intrusif au contrôle physique des marchandises ; et le renforcement de la lutte contre la fraude et les grands trafics.

Certes, ces avantages ne sauraient occulter la préoccupation compréhensible relative au coût du passage portuaire. Mais des instances de dialogue ont été activées afin d'explorer des pistes de solution.



Réformes douanières

Full scanning : modalités opérationnelles



Le Centre d'analyse de l'imagerie

La société Global Access Congo S.A. bénéficie d'une convention pour la conception, le financement, la fourniture, l'installation, l'exploitation, l'entretien et le transfert à l'Etat, au terme des 15 années de concession, d'un système d'inspection à rayons X (Projet Scanner), signée, en date du 31 mars 2021, par le ministre des finances et du budget.

Le financement de ce projet se fait selon la méthode BOT (Build, Operate

and Transfer), en français « Construire, Exploiter et Transférer ». Cette démarche suppose que le concessionnaire finance tous les investissements et qu'il se rémunère sur le produit de l'exploitation du scanner. Il a donc été créé, à cet effet, la « redevance scanner ».

Les activités concédées sont :

- la gestion et l'exploitation des scanners existants, mis à disposition par l'autorité concédante;



La société Global Access Congo S.A. finance le projet de scanning via la méthode BOT, assurant la gestion, l'entretien, la sécurité et la formation du personnel pour 15 ans.



- la mise en service et l'exploitation des ouvrages incluant les scanners de nouvelle génération, ainsi que des services concédés, comme prévu au titre de l'autorité concédante;
- l'entretien et la maintenance des ouvrages et services concédés;
- la gestion de la sécurité et la sûreté du matériel et des équipements;
- la formation et le renforcement des capacités du personnel de l'autorité concédante affecté à la gestion des activités concédées.

Le concessionnaire est amené à réaliser les activités suivantes :

- l'acquisition de nouveaux scanners par le concessionnaire ;
- la prise en possession, l'audit, la réhabilitation et la mise en conformité des scanners existants ;
- l'installation et la mise en service de l'ensemble du système et des sites dédiés pour l'exploitation des scanners ;
- l'exécution des travaux d'investissement.

Le travail du partenaire consiste à scanner toutes les importations et toutes les exportations à destination ou en provenance du Congo, réduisant ainsi à néant le risque sur les chargements.

Le principe du « full scanning » est le scannage de tous les envois, afin de garantir la sécurité du fret.

L'utilisation du scanner à rayons X pour le contrôle non intrusif des marchandises constitue un progrès très important dans la maîtrise de la sécurité et de la régularité des transactions commerciales au Port autonome de Pointe-Noire.

Il sied de rappeler, ici, que l'Organisation mondiale des douanes (OMD) a mis en œuvre, en juin 2005, un programme dénommé Cadre de normes SAFE, visant à sécuriser et à faciliter le commerce mondial.

Cet instrument international marquait l'apparition de normes modernes de sécurité dans la chaîne logistique, annonçant l'avènement d'une nouvelle

approche de gestion des marchandises transfrontalières, d'un bout à l'autre de la chaîne logistique.

C'est dans ce cadre que la Douane congolaise exploite les scanners, depuis plusieurs années, avec différents partenaires (Cotecna, Web Fontaine...), cependant de manière non exhaustive et sur un mode d'opération basé sur des critères incluant l'analyse des risques.

De plus, les équipements vieillissants ne permettaient plus de répondre aux exigences technologiques actuelles.

Le projet full scanning ou fast scan répond à cette préoccupation, à savoir :

- doter la Douane congolaise d'outils modernes et performants;
- contrôler l'intégralité des flux de marchandises.

Les travaux réalisés pour la concrétisation du projet sont les suivants :

- 1- achat et installation de deux (2) scanners ;
- 2- construction d'un bâtiment destiné à abriter l'infrastructure informatique dans le port de Pointe-Noire ;
- 3- construction d'un parcours dédié à la circulation des camions pour accéder aux scanners avant leur entrée dans le parc à conteneurs ;
- 4- réhabilitation du Centre d'analyse des images ;
- 5- équipement en groupes électrogènes puissants, pour ne pas rompre les opérations de scanning en cas de coupure d'électricité.

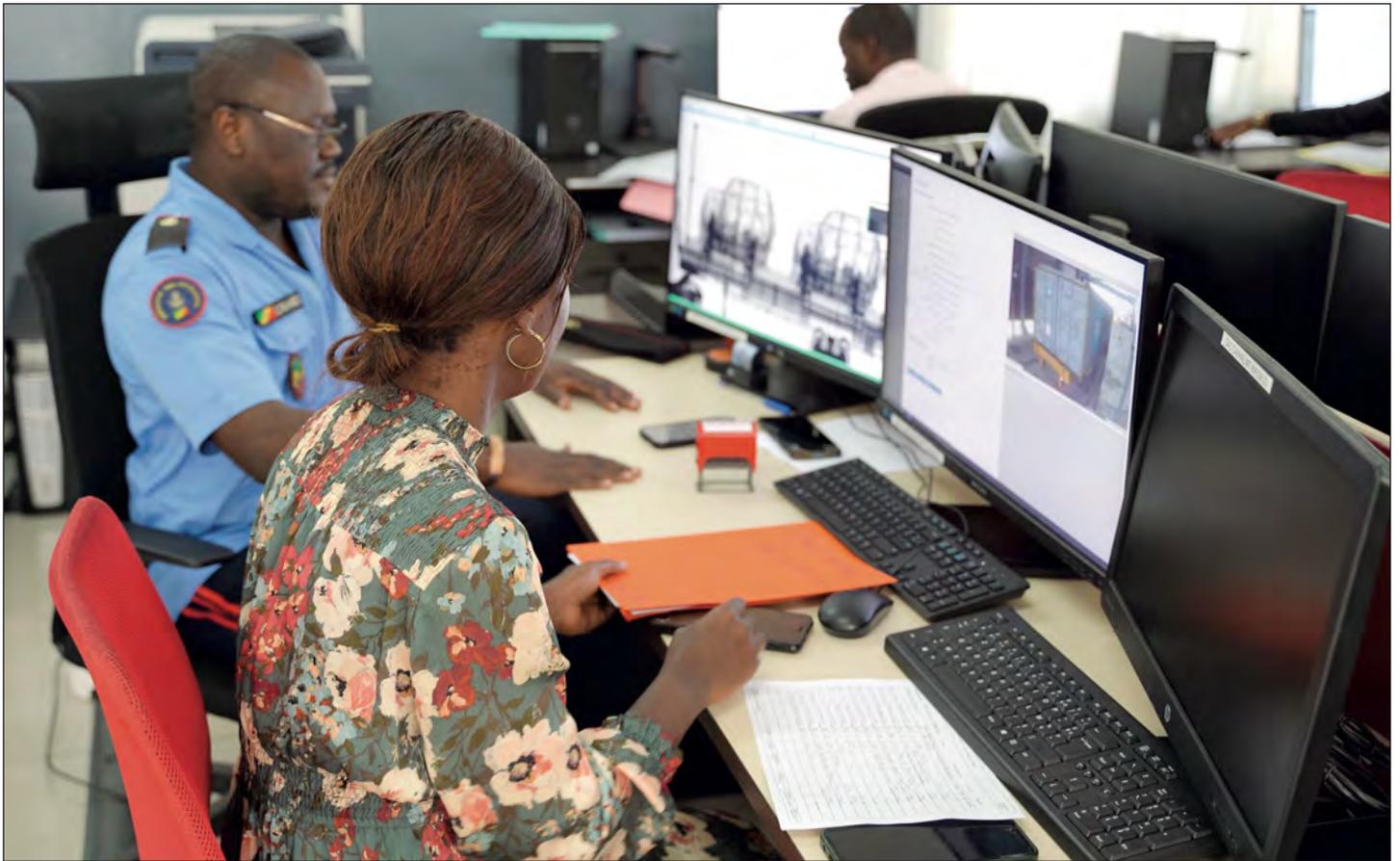
Un Centre d'analyse d'image déporté a été aménagé en dehors du Port autonome de Pointe-Noire. Il permet de réaliser toutes les opérations de contrôle et d'inspection de 100% des conteneurs scannés.

Cette image sera, à terme, disponible dans le système SYDONIA. Les travaux d'implémentation sont en cours.



Réformes douanières

Full scanning : inventaire des attentes



Le Centre d'analyse de l'imagerie

Les attendus du full scanning sont nombreux, il s'agit, notamment :

1- de l'augmentation des droits et taxes perçus par la douane

Les scanners doivent permettre un meilleur contrôle sur la nature, l'origine et la valeur des marchandises conteneurisées importées et mises à la consommation au Congo ;

2- de l'amélioration de la sécurité du Port autonome de Pointe-Noire à travers:

- l'identification des produits, tels que les armes, les bombes ou les composants pour fabriquer des bombes, etc;
- l'identification des contrefaçons, déchets, médicaments, etc;
- l'identification des produits prohibés ou sujets à restriction ou à contingentement;
- la dissuasion, qui est un effet pas



Scanner mobile

aisément mesurable mais réel. La certitude de voir sa marchandise inspectée via un scanner constitue un élément non négligeable de baisse de la fraude à la valeur ou à l'espace ;

3- de la diminution des coûts et des délais pour les importateurs, à travers le fait :

- d'accélérer la sortie des marchandises
- de diminuer le montant ou l'occurrence de certains postes de coûts (tels les coûts des services de Congo Terminal, notamment les rotations vers la logistique...);

4- de l'optimisation des processus douaniers, pour accélérer/fluidifier le passage des marchandises sur le terminal. Le full scanning permet ainsi :

- de dématérialiser les formalités et les échanges de documents,
- d'organiser le travail des douaniers pour éviter les goulots d'étranglement.

Le full scanning est, à maints égards, une technologie avant-gardiste en matière, notamment, d'optimisation des recettes douanières.



Numéro d'identification unique (NIU)

Une révolution par la carte

Le Numéro d'identification unique (NIU) est une immatriculation obligatoire pour tout acteur économique (personne physique ou personne morale). Il est délivré par le projet NIU de la direction des systèmes d'information (DSI) du ministère de l'économie et des finances (MEF). Le NIU se présente sous la forme d'une carte d'identité biométrique, informatisée et sécurisée. D'aucuns l'assimileraient à un livret national-bis, voire concurrent de celui –ci, tandis qu'une autre option soutient la thèse selon laquelle le NIU serait plutôt complémentaire de la Carte nationale d'identité (CNI), au regard des informations plus fournies et, surtout, de ses nombreux et gros avantages, ainsi que de son caractère révolutionnaire à l'ère du Numérique ou de la Digitalisation des données. « Comment est né le NIU ? Pourquoi l'avoir institué ? A quoi sert-il et quelle est sa longévité ? » ... Autant de questions qui taraudent l'esprit du commun des mortels.



De la genèse du NIU et de son évolution : de l'ancien au nouveau

Les autorités locales et l'Administration fiscale procèdent, annuellement, au recensement des personnes imposables, et dressent les matrices, au vu desquelles l'Administration fiscale établit des titres de perception.



Institué par décret n° 2004-469 du 03 novembre 2004, le NIU répondait uniquement, au départ, au besoin de la direction générale des impôts et des domaines (DGID), sous tutelle du ministère de l'économie et des finances, de recenser et d'actualiser le fichier des contribuables. Cette opération est prescrite à l'article 301 du Code général des impôts (CGI), Tome 1, qui dispose que « *les autorités locales et l'Administration fiscale procèdent, annuellement, au recensement des personnes imposables, et dressent les matrices, au vu desquelles l'Administration fiscale établit des titres de perception* ».

Mais, en 2020, soit 16 ans après son institution, le NIU a été modernisé, par arrêté n° 5327 du 12 mars 2020, fixant les modalités d'attribution et d'utilisation du NIU. C'est ainsi que l'on parle de « l'ancien NIU » et du « nouveau NIU ». Le lancement officiel du nouveau NIU a eu lieu en août 2020. La grande différence entre les deux NIU réside au niveau de la prise de la biométrie (iris de l'œil et empreintes digitales), deux éléments ou paramètres fondamentaux que n'avait pas l'ancien NIU.



Le ministre de l'économie et des finances en pleines formalités d'enrôlement

Des bénéficiaires du NIU

L'autre grande différence entre les deux NIU réside au niveau des bénéficiaires. Ce ne sont plus les seuls contribuables visés par le décret n° 2004-469 du 03 novembre 2004, mais c'est désormais l'ensemble des personnes (physiques et morales), autrement dit le grand public au sens large (que l'on soit acteur économique ou non).

En effet, le NIU est délivré à tout résident étranger et à tout citoyen congolais, à partir de 6 ans, parce qu'à partir de cet âge, les empreintes digitales, ainsi que l'iris de l'œil, ne changent plus tout au long de la vie. Ceci sous-entend qu'un enfant de 6 ans peut, par exemple, se faire ouvrir un compte bancaire !

La validité du NIU est de dix ans, renouvelable . De plus, depuis sa modernisation en 2020, le NIU est, jusque-là, délivré gratuitement aux membres des groupes sociaux ou des parties prenantes à l'enrôlement (personnes physiques ou morales), telles que les grandes et moyennes entreprises ; les associations syndicales ; les communautés (notamment religieuses) ; les organisations de la société civile ; les administrations publiques ; les organisations internationales ; les missions diplomatiques et leurs personnels ; les retraités ; les sans-emploi ; les employés du secteur privé ; le grand public (comprenant aussi les membres des familles biologiques ; les élèves et étudiants ;...).



Numéro d'identification unique (NIU)

A quoi sert le NIU et quels sont ses gros avantages ?



Le NIU est obligatoire pour diverses transactions économiques et formalités administratives, incluant l'émission de factures, la signature de contrats, et l'immatriculation aux caisses de sécurité sociale.



Le NIU est obligatoire parce qu'il sert de référentiel au système d'information du ministère de l'économie et des finances et, le cas échéant, des autres administrations. Il permet à son bénéficiaire d'accéder à différents services.

L'arrêté n° 25550/MEF/MBCPPP du 12 octobre 2022 détermine les 8 transactions économiques et les 5 formalités administratives et sociales, dont la réalisation est obligatoirement soumise à l'utilisation du NIU.

Pour les transactions économiques, il s'agit de l'émission d'une facture de livraison de biens ou de prestations de services ; de la signature de tout type de contrat de prestations des services ; de la signature de tout acte d'engagement financier ayant la forme de contrat, de bon ou lettre de commande, de convention ou de marché public ; de la signature de tout type de contrat d'assurance ; de l'ouverture d'un compte bancaire auprès des établissements de crédits et de microfinances ; du transfert de fonds à l'étranger ; de la souscription d'un abonnement pour la fourniture d'eau et d'électricité ; de la souscription d'un abonnement auprès d'un opérateur de télécommunications, d'un accès Internet ou d'un opérateur de télévision.

Quant aux formalités administratives et sociales, elles concernent la souscription des déclarations et le

paiement des impôts et taxes ; la souscription des déclarations et du paiement des droits et taxes au cordon douanier ; la perception des fonds au Trésor public ; l'établissement d'un Certificat de nationalité ou d'un Casier judiciaire ; et l'immatriculation aux caisses de sécurité sociale.

Au sujet du caractère obligatoire du NIU, le ministre de l'économie et des finances, Monsieur Jean-Baptiste ONDAYE, a expliqué que le NIU est obligatoire *« parce qu'il s'agit, non seulement d'assurer l'identification numérique permanente et unique de chaque contribuable, en vue de limiter les cas de doublons et de juguler, de manière efficace, les cas de fraudes, mais aussi de mettre en place une plateforme technique commune, capable de renseigner les bases de données économiques, afin de générer différents indicateurs économiques ».*

L'arrêté n° 439/MEF-CAB du 7 février 2023, modifiant l'arrêté n°25550/MEF/MBCPPP du 12 octobre 2022 déterminant les transactions économiques et les formalités administratives dont la réalisation est obligatoirement soumise à l'utilisation du Numéro d'identification unique (NIU), a fixé la date d'entrée en vigueur de ces obligations au 30 juin 2023.



Le coordonateur du projet NIU, M. Aymar R. ANDELY explique le processus d'enrôlement

Du caractère révolutionnaire du NIU

Le NIU est révolutionnaire parce que le Projet de son opérationnalisation s'exécute à l'ère du Numérique et utilise les Nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC).

De ce fait, ce projet rompt avec les formalités administratives en version papier de l'ancien NIU. Cela dit, à l'ère de la dématérialisation ou de la digitalisation

des données, l'opération du NIU épargne aux usagers les longues files d'attente et les attroupements en présentiel, parce que les renseignements peuvent être communiqués à distance. Ce qui accélère la vitesse de l'enrôlement des usagers et de la fabrication des cartes, et donc, réduit le temps d'entrer en possession de cette pièce pour ses bénéficiaires.



Des chiffres

qui en disent long ...

A titre indicatif, le Projet NIU, organe chargé de la gestion, du suivi et de l'organisation de l'ensemble des activités relatives au NIU, emploie 150 agents et possède 100 machines d'enrôlement. Il existe 12 sites d'enrôlement, répartis entre Brazzaville et Pointe-Noire. Les nouveaux centres d'enrôlement ont une capacité d'enrôlement de 1 000 personnes par jour.

Le Projet NIU possède 2 cellules de production de cartes : une à Brazzaville et une autre à Pointe-Noire.

Dans son opérationnalisation, le Projet NIU est assisté par la société allemande « **MULBHAUER** », fournisseur du système d'enrôlement et d'émission des cartes NIU.

La plateforme de pré-enregistrement en ligne, « FIMLI », a une fréquentation de 3 000 personnes par jour.

Grâce au FIMLI, le temps d'enrôlement est passé de 45 à 10 minutes maximum. L'objectif du Projet NIU étant de le réduire à moins de 5 minutes.

Cet objectif a presque été atteint. En témoignent, d'abord, l'établissement de la carte NIU, en l'espace de 5 minutes, au profit du ministre de l'économie et des finances, Monsieur Jean-Baptiste ONDAYE, à l'occasion de l'inauguration, sous ses auspices, d'un nouveau centre d'enrôlement et de production de cartes biométriques à Pointe-Noire, lundi 10 juin 2023. Ensuite, l'obtention de son nouveau NIU, dans le même laps de temps, en remplacement de l'ancien, par son collègue du Gouvernement, Léon Juste IBOMBO, ministre des postes, des télécommunications et de l'économie numérique, mardi 20 juin 2023, lors de l'inauguration, par le ministre Jean-Baptiste ONDAYE, d'un nouveau centre d'enrôlement et de production de cartes biométriques NIU à Brazzaville.

Le ministre de l'économie et des finances avait, à cette occasion, annoncé, en perspective, que « **d'autres centres d'enrôlement et de productions de cartes biométriques NIU seront installés dans toutes les localités du Congo** ».

Tout compte fait, en termes d'évolution, le Projet NIU se dit satisfait, en l'espace de quatre ans depuis son lancement. La preuve : lancé en août 2020, il a enregistré ou enrôlé **72 000 personnes** au 1^{er} décembre 2022 (pendant 2 ans) et **195 000 enrôlés** pendant 6 mois (du 1^{er} décembre 2022 au 15 juin 2023).

S'agissant, par exemple, de la campagne d'enrôlement de la catégorie « *Etudiants congolais et étrangers inscrits dans les établissements d'enseignement supérieur publics et privés installés au Congo* », le Rapport des phases 1 et 2 de la campagne d'enrôlement biométrique pour l'attribution du NIU, lancée lundi 4 décembre 2023 à Brazzaville par le Premier ministre, Monsieur Anatole Collinet MAKOSSO, a donné les statistiques suivantes :

Pour la phase 1, correspondant à la ville de Brazzaville, du lundi 4 décembre 2023 au vendredi 16 février 2024, sur 47 établissements listés,

- 47 689 étudiants étaient attendus ;
- 33 708 ont été reçus ;
- 32 553 ont été enrôlés ;
- 32 553 cartes ont été produites.

Pour la phase 2, qui a concerné la ville de Pointe-Noire, du mercredi 03 au mardi 23 janvier 2024, sur 24 établissements listés,

- 14 542 étudiants étaient attendus ;
- 7 948 ont été reçus ;
- 7 948 ont été enrôlés ;
- 7 948 cartes ont été produites.

A noter que la 3^e phase de la « *campagne d'enrôlement des étudiants* » concernera les Congolais inscrits dans les établissements supérieurs établis à l'étranger.



Le Centre d'enrôlement au NIU de Brazzaville, inauguré le 20 juin 2023

Quel est l'avenir du NIU ?

Le NIU, qui est délivré tous les 10 ans à vie (comme la CNI), a de l'avenir aussi longtemps que les Nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) seront mises à contribution, sur toute la chaîne, allant du pré-enregistrement à la production de la carte, en passant par le traitement rapide des données numériques.

Le NIU a de l'avenir aussi longtemps que seront intensifiées les campagnes de sensibilisation auprès du grand public, afin de lutter contre le manque d'intérêt, dû au manque d'information sur ses bénéfices et ses avantages. Cette sensibilisation est prise à cœur par la Coordination du Projet NIU, à travers son "Plan de communication".

Le NIU a de l'avenir aussi longtemps que l'Etat, à travers ses administrations, aura besoin d'identification des usagers et des contribuables des services publics, ainsi que de traçabilité de leurs opérations.

Le NIU a de l'avenir aussi longtemps que l'Etat ne se départira pas de son engagement régalien à combattre la lenteur dans la réalisation des actes administratifs (tel que la création d'entreprises par les investisseurs congolais ou expatriés). Cette lenteur détériore le climat des affaires, en plus de favoriser la fraude et la corruption, du fait d'un volume élevé d'opérations traitées à la main.

En définitive, le nouveau NIU a tourné la page de l'ancien NIU en version papier, exposé à la manipulation.



Etude économique

Le comportement des ménages à l'aune de l'augmentation des prix du carburant

Depuis les années 1970, les prix des carburants ont connu plusieurs variations, particulièrement en 2008, date du troisième choc pétrolier. Ces différentes perturbations ont eu des effets directs et indirects sur les agents économiques. Cela a nécessité, auprès des Etats, la mise en place de plusieurs réformes de subventions énergétiques dont le but est de soutenir le prix à la pompe. Mais, l'avènement de la crise russo-ukrainienne ne cesse d'aggraver la situation économique aussi bien des pays européens qu'africains, en matière d'approvisionnement et de dépendance de certaines économies africaines.



pompe. En 2020, les services du FMI ont souligné le coût budgétaire élevé des subventions énergétiques, leur caractère régressif et les risques budgétaires liés à la hausse des cours mondiaux du pétrole pour les pays africains. Ce constat a conduit les différents pays africains producteurs de pétrole à revoir le cadre juridique existant sur le plafonnement des subventions des produits pétroliers. Cette situation paraît comme une opportunité des pays producteurs de pétrole sur l'augmentation de la facture de leurs exportations pour accroître leurs ressources budgétaires, afin de faire face à la flambée des prix des denrées alimentaires et celle des prix de produits pétroliers.

De ce fait, pour résister aux chocs internationaux sur les prix des produits pétroliers comme le gaz domestique, le pétrole lampant, l'essence et le gas-oil, les pays de la CEMAC ont appliqué la politique de subvention des prix à la pompe pour aider les agents économiques à faire face aux prix réels. A titre d'exemple, le gouvernement camerounais a subventionné à deux reprises les montants de 80 milliards et de 108 milliards de F CFA en 2022, pour les produits pétroliers dans l'ensemble. Cette subvention visait à maintenir les prix à la pompe inchangés.

Par le passé, les pays de la CEMAC subventionnaient des prix à la pompe

L'envolée des prix de l'énergie sur le marché mondial constitue une véritable menace pour les pouvoirs publics dans le processus de financement des produits pétroliers, afin d'améliorer le pouvoir d'achat des agents économiques (ménages ; entreprises et commerçants ; etc). Selon le rapport du FMI publié en 2022, l'évolution des prix mondiaux du pétrole et des produits

pétroliers ont enregistré une augmentation plus importante que celle d'autres produits, en particulier les produits agricoles. Pour le continent africain, la facture des importations a été estimée à plus de 15 milliards de dollars US, pour un prix moyen du baril de pétrole de 100 dollars US ou plus. Cette évolution a fait l'objet de l'intervention de l'Etat à travers les politiques de subvention en Afrique, dans le but de contrôler les prix des produits pétroliers à la



AUDIT - TAX & LEGAL - ADVISORY



Audit

- Commissariat aux comptes
- Audit contractuel
- Procédures convenues

Conseil Juridique et Fiscal

- Constitution de sociétés
- Secrétariat Juridique
- Conseil
- Montage et opération juridique et fiscal
- Droit du travail et protection sociale
- Immigration
- Droit social : fiches de paie, déclarations sociales
- Droit Fiscal : prix de transfert, assistance à contrôle
- Fusions et acquisitions
- Publications / Guides Doing Business

Advisory

- Conseil en organisation et gestion
- Audit et Conseil informatique
- Conseil en Ressources humaines
- Transaction services
- Formation

KPMG au Congo Brazzaville

Angle avenue Orsy
Boulevard Sassou Nguesso
Immeuble Monté Cristo (Ex Warid)
4ème étage
Tel : +242 05 530 50 67

Pointe-Noire

Avenue Moe Vangoula
Immeuble Makassi
(vers Clinique du Plateau)
2ème étage
Tel : +242 06 953 96 96

cg-contact@kpmg.cg
www.kpmg.fr/congo
www.kpmg.com



AGC-VIE

L'Innovation et la Proactivité au service de la protection des congolais

Sous la direction de Monsieur Lazare LEMBION-LEGANGUI, AGC-VIE se distingue par une approche multidisciplinaire et innovante dans le secteur de l'assurance-vie. Découvrez comment AGC-VIE, grâce à une stratégie orientée client et des produits personnalisés, joue un rôle crucial dans la protection sociale et financière des citoyens tout en soutenant l'économie nationale.



Lazare LEMBION-LEGANGUI
Administrateur-Directeur Général des
Assurances Générales du Congo-Vie
(AGC-VIE)

Monsieur LEMBION-LEGANGUI, votre parcours académique et professionnel est impressionnant, allant d'Ingénieur Statisticien à un doctorat en Finance et Économie, en passant par un DESS en Assurances et un double Masters en management des projets & programmes et en économie du développement. Comment ces expertises influencent-elles la stratégie de développement et d'innovation chez AGC-VIE?

Je tiens avant tout à vous remercier de l'opportunité que vous m'offrez pour parler de ma société. Je suis flatté que vous évoquez mes expertises qui me

permettent d'avoir une vue globale des compartiments et des métiers de l'assurance. De même, d'être proactif dans l'adaptation de la stratégie de l'entreprise aux besoins pressant de la clientèle.

Toute cette agilité requiert une aptitude pluridisciplinaires allant de la gestion de la masse des données chiffrées à la création de la richesse par une gestion dynamique des placements financiers. Mes 25 ans de métiers et d'expertises permettent également d'avoir une capacité dans les innovations perpétuelles afin de répondre aux exigences des consommateurs tout en maîtrisant les risques multiformes qui sont le cœur de notre activité. Il faut aussi relever que nos innovations perpétuelles sont le fruit de notre stratégie orientée client et constituent le fondement de toute la confiance de notre clientèle.

Votre compagnie propose une gamme variée de produits d'assurance vie répondant aux besoins de votre clientèle. Comment AGC-VIE parvient-elle à identifier et à anticiper les dynamiques socio-économiques changeantes et ses clients pour leur offrir des solutions personnalisées et attractives ?

Notre compagnie spécialisée en assurance de personnes, propose exclusivement des assurance-vie, tant aux entreprises pour leurs salariés qu'aux particuliers à titre individuel. Au-delà du fait que l'existence humaine nécessite la prudence, la prévention ou la protection, ce tryptique est matérialisé par l'assurance. Il est évident que la productivité des salariés dépend des facteurs qui impulsent la motivation au travail dont la sécurité socio-économique du travailleur et, pour les particuliers la protection de sa famille contre les aléas de l'existence.

Vous comprenez aisément que la gamme, de nos produits et services, couvre financièrement les risques de décès et/ou de survie à toute époque.

Tous nos produits que vous pouvez trouver sur nos supports de communication sont des solutions attractives et personnalisées aux besoins de nos clients tout en répondant aux spécificités de toute la population congolaise.

En tant que dirigeant d'AGC-VIE, comment voyez-vous le rôle de votre entreprise dans le soutien et le développement de l'économie congolaise, notamment en matière de protection sociale et financière des citoyens ?

On ne le dira pas assez, l'assurance constitue un instrument de sécurité que tout individu devrait posséder. Je suis tenté de dire que l'assurance devrait quitter le deuxième niveau de l'échelle des besoins de Maslow pour être dans le premier palier des besoins physiologiques des citoyens. Notre ambition est de faire en sorte que l'assurance devienne un produit et service de consommation courante afin de protéger et sécuriser socio-économiquement toute la population congolaise.

Notre compagnie joue pleinement son rôle social dans la protection des individus en améliorant leurs revenus à la retraite ou à un moment donné du parcours de vie ou en soulageant financièrement le désarroi de la famille en cas de décès de l'adhérent. Notre rôle économique est d'être au centre de l'écosystème en qualité non seulement, de notre fonction principale, d'investisseur institutionnel en recyclant l'épargne collectée et nos fonds propres mais aussi en notre qualité de protecteur des investissements; de collecteur des impôts, taxes et cotisations sociales; d'employeur direct, indirect et induit; de facilitateur des opérations multiples et variées; de répartiteur intra et intergénération et bien d'autres fonctions.

Notre compagnie est actrice dans les instruments de placements que sont les titres obligataires et monétaires de la sous-région en soutenant bien entendu le développement des pays de la CEMAC et en priorité le Congo. Nous comptons intervenir davantage dans les prises de participations, dans l'immobilier et dans les divers instruments de dettes.

L'un des engagements forts d'AGC-VIE est la liquidation rapide des prestations à ses clients. Quelles mesures avez-vous mises en place pour garantir cette rapidité et comment cela impacte-t-il la satisfaction et la fidélité de vos clients ?



■ Immeuble siège d'AGC VIE

Le paiement des sinistres et des prestations à nos clients est le sens profond de nos engagements que nous anticipons par notre politique de gestion actif-passif, par l'adéquation de nos tarifs par rapport aux risques souscrits et par la modélisation de notre portefeuille d'assurés. La stratégie active de nos placements financiers et la proximité envers nos clients permettent de créer une chaîne de valeurs de revenus, de fidélité et de confiance de nos clients. Notre ambition est de liquider tous les dossiers dès qu'ils sont complets.

La culture d'assurance vie n'est pas encore très développée dans de nombreuses sociétés africaines. Quels défis AGC-VIE rencontre-t-elle pour sensibiliser la population congolaise à l'importance de l'assurance-vie, et quelles stratégies mettez-vous en oeuvre pour surmonter ces obstacles culturels ?

Il est démontré que la culture d'assurance est corrélée au progrès social, au niveau de développement des communautés et aux appréhensions des collectivités africaines. Le taux de pénétration, la densité d'assurance ainsi que l'élasticité du PIB, ainsi que, la concentration de la demande et le revenu par tête sont des contraintes qui expliquent le faible degré de développement de l'assurance-vie dans nos États. À cela s'ajoute, le faible niveau d'incitations législatives, réglementaires, sociales et fiscales.

Pour surmonter toutes ces difficultés et jouer notre rôle d'assureur de toutes les couches sociales de la population congolaise, nous avons mis l'accent sur la proactivité de nos équipes, la compétence de notre personnel, la simplicité et flexibilité de nos produits et services en combinant avec la gestion efficace du parcours et de l'expérience client dans notre société. Nous avons

choisi la vision orientée client par circuit court en optant pour la digitalisation de nos produits afin d'atteindre géographiquement toute la population congolaise. Aussi, nos équipes commerciales effectuent un travail de proximité louable pour édifier la population des bien-fondés de l'assurance-vie tant pour soi-même que pour sa famille, car les ennuis n'arrivent pas qu'aux autres.

Quelles sont, selon vous, les principaux défis que doit relever AGC-VIE dans les années à venir et quelles sont vos perspectives de croissance pour l'entreprise ?

Nos défis consistent à poursuivre notre sacerdoce, celui d'être l'assureur-vie de toute la population congolaise. La conception de notre société ainsi que ses perspectives relèvent de son modèle existentiel basé sur la rentabilité des fonds gérés et qui, passe forcément par la croissance du chiffre d'affaires et la maîtrise des risques et coûts d'exploitation. Notre ambition est d'engager la compagnie dans le processus de transformation digitale de toutes les activités opérationnelles. Nous sommes aujourd'hui les pionniers du parcours complet des produits et services d'assurance-vie digitalisés. Cette dématérialisation, serait sans doute, avec persévérance, la source de création de valeur et de notre contribution à l'épanouissement socioculturel ainsi que le développement socioéconomique de notre pays.



Etude économique



Cas du Congo

Au Congo, cette question de subvention remonte à plus de dix ans, à travers l'adoption de plusieurs textes. Le plus récent est le décret n° 2009 - 229 du 30 juillet 2009, portant sur la mise en œuvre du fonds de stabilisation des prix des produits pétroliers et les dépenses de subvention des produits pétroliers. Ceux-ci ont connu une tendance globalement haussière sur la période de 2015 à 2022, passant de 113 milliards de F CFA en 2015 à 250,6 milliards de F CFA en 2022, soit un taux de croissance annuel moyen de 10,5%. Ainsi, l'étude sur l'impact de l'augmentation des prix des carburants en République du Congo, portant sur l'aspect microéconomique, paraissait nécessaire. Elle avait pour objectif général de déterminer le niveau du consentement à payer et d'analyser ses déterminants. Cette étude avait visé un échantillon composé de trois sous-groupes : les ménages, les transporteurs et les entreprises, uniquement à Pointe-Noire et Brazzaville.

Les principaux résultats révèlent que 74,4% des ménages consacrent des dépenses mensuelles de transport comprises entre 50 000 F CFA et moins. 19,8% et 5,5 % de ménages ont des dépenses mensuelles de transport comprises respectivement entre 50 000 F CFA et 100 000 F CFA et plus. De façon générale, 86 % des ménages éprouvent des difficultés de mobilité dues à l'augmentation des produits pétroliers, contre 14%.

S'agissant de la pauvreté multidimensionnelle, son intensité a subi une légère augmentation entre la période allant de 2011 à 2023. En d'autres termes, une personne pauvre ne satisfait pas 44,7% de ses besoins dans les différents domaines choisis en 2011-2012. Cependant, le degré de privation en 2014-2015 au Congo était de 46%. Par contre, cette situation s'est fortement dégradée entre 2015 et 2023, se situant à 55,4%.

Au niveau des entreprises pétrolières exerçant dans le secteur aval, 90% des entreprises ne soutiennent pas une nouvelle augmentation des



Les transporteurs ont des seuils des prix à ne pas dépasser

prix des produits pétroliers. De même, selon les types des produits pétroliers, notamment l'essence, le prix moyen auquel les entreprises acceptent de vendre de l'essence à la pompe se situe dans l'intervalle de 619,1 à 656,9 F CFA. En revanche, les entreprises sont prêtes à accepter la vente de l'essence pour un prix maximal situé entre 622,2 et 673,8 F CFA. Par ailleurs, au niveau du prix de la vente de l'essence, il convient de noter que plus de 50% d'entreprises seront prêtes à renoncer à la vente de ce produit pour un prix de 1000 F CFA à Brazzaville et 650 F CFA à Pointe-Noire. Pour le cas du gas-oil, le prix moyen de vente auquel les entreprises ont accepté de vendre est de 550,86 F CFA pour l'ensemble des deux villes. Le prix maximal de vente, déclaré par les entreprises, est compris entre 550 et 800 F CFA.

Pour les transporteurs, l'analyse du prix des différents produits pétroliers révèle que le prix moyen accepté dans l'ensemble pour l'essence,

s'élève à 633 F CFA, avec une marge d'erreur de 2,8 F CFA, et le prix du gas-oil est de 516 F CFA, avec une marge d'erreur de 4,8 FCFA. Le prix maximal de l'essence accepté au final est de 654 F CFA, avec une marge d'erreur de +/-5,4 FCFA, ce qui est significatif au seuil de 5 %, soit l'intervalle de 648,6 à 659,4; et pour le gas-oil, de 538 F CFA, avec une marge d'erreur de 5,6 F CFA. Par ailleurs, pour le prix de renonciation de l'essence, il apparaît que les transporteurs sont disposés à cesser d'acheter de l'essence à partir d'un prix moyen de 759 F CFA, avec une marge d'erreur de 15,0 F CFA. Pour le gas-oil, le prix est de 638 F CFA avec une marge d'erreur de 12,7 F CFA. Enfin, les résultats de la méthode d'évaluation contingente montrent que le gap moyen des transporteurs est de 650 F CFA pour l'essence, et de 515 F CFA pour le gas-oil.

Extrait d'une étude réalisée par MM. Fabien Constantin LEKOUKA, Edouard SUKAMI et Donald DIMITRI ONOUNGA, chercheurs à la Faculté des sciences économiques de l'Université Marien NGOUABI



EcoFinances *Magazine*



PARTENARIATS

La troisième et dernière étape de notre odyssee à travers les différents chantiers engagés par le ministère de l'économie et des finances, ces deux dernières années, nous donne un aperçu du dynamisme de la diplomatie économique conduite par le ministre Jean-Baptiste ONDAYE depuis son arrivée à la tête de ce département.

De l'exécution du programme avec le FMI en passant par le renforcement des relations avec les autres partenaires techniques et financiers, la mobilisation de nouveaux financements de l'économie, ainsi que les défis de la construction communautaire sous-régionale, etc. tout a été entrepris, dans le cadre des différents partenariats, pour booster l'économie nationale et optimiser la trésorerie publique.



De la Facilité élargie de crédit à la Facilité pour la résilience et la durabilité ?

Le 21 janvier 2022, le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) avait approuvé un accord financier, d'un montant de 455 millions de dollars, au titre de la Facilité élargie de crédit (F.E.C) sur trois ans, en faveur de la République du Congo. La décision du Conseil d'administration avait permis de décaisser, immédiatement, un montant d'environ 90 millions de dollars pour le Congo. Le programme ainsi conclu vise à préserver la stabilité macroéconomique ; remédier aux sources de fragilité et jeter les bases d'une croissance plus vigoureuse, résiliente et inclusive à moyen terme ; catalyser le soutien apporté par les partenaires au développement. Ce programme est conditionné par des revues concluantes ; chacune permettant un décaissement immédiat de la part du FMI. Mais, que dire des relations entre le Congo et le Fonds monétaire international depuis la conclusion de ce programme qui tend vers sa fin ?

”

La réussite de cinq revues successives avec le Fonds monétaire international est la preuve de la détermination du Gouvernement à œuvrer inlassablement pour la maîtrise de nos finances publiques.

”

C

inq mois après la mise en route du programme, le Conseil d'administration du FMI concluait avec satisfaction, le 24 juin 2022, la première revue qui portait sur l'analyse des données à fin février 2022. Cette approbation a permis au Fonds monétaire international de décaisser un montant d'environ 87 millions de dollars. L'Agence française de développement et la Banque mondiale ont décaissé, respectivement, 30 millions d'Euros et 33 milliards de francs CFA.

La deuxième revue fondée sur l'analyse des données à fin juin 2022 et sur les réformes contenues dans le mémorandum a été approuvée le 6 février 2023. Elle a permis à la République du Congo de bénéficier d'un décaissement immédiat de 64,80 millions de DTS (environ 87 millions de dollars), à peu près 53,2 milliards de francs CFA.

La troisième revue, quant à elle, s'est achevée le 19 juillet 2023, de manière tout aussi favorable. Le

gouvernement avait, auparavant, rempli des conditions préalables, notamment :

- l'augmentation des prix de l'essence et l'établissement des conditions juridiques. Celles-ci garantissent le fait que les redevances perçues par le gouvernement, dans le cadre de la formule du prix des détails du carburant, soient déposées à l'avenir dans un compte budgétaire, d'affectation spéciale (compte de stabilisation des prix des produits pétroliers). Ces redevances doivent être gérées, conformément aux normes réglementaires, aux termes de l'arrêté n°8674 du 30 juin 2023, portant fixation du prix du supercarburant ;
- la mise en œuvre des réformes structurelles ;
- le respect des critères quantitatifs, ainsi que des objectifs indicatifs contenus dans le mémorandum des politiques économique et financière.



Séance de travail entre le ministre de l'économie et des finances et une délégation du FMI

Le 20 décembre 2023 est intervenue la conclusion de la quatrième revue. Ce quatrième succès a donné lieu au décaissement immédiat de 32,4 millions de DTS (environ 43 millions de dollars américains), portant ainsi le total des décaissements au titre de la FEC à 259,2 millions de DTS.

Le 10 juillet 2024, le ministre de l'économie et des finances, dans un communiqué, a déclaré que « Le Conseil d'administration du FMI a achevé, favorablement, la cinquième revue de ce programme, ainsi que les consultations de 2024, au titre de l'article IV de ses statuts.

La conclusion de cette cinquième revue donne lieu à un décaissement immédiat de 32,4 millions de DTS (environ 43 millions de dollars américains).

Le Conseil d'administration du Fonds monétaire international a jugé satisfaisante la performance du programme, les objectifs

quantitatifs y relatifs ayant été atteints.

La réussite de cinq revues successives avec le Fonds monétaire international est la preuve de la détermination du Gouvernement à œuvrer inlassablement pour la maîtrise de la gestion de nos finances publiques. D'où, l'impératif de poursuivre les efforts visant la consolidation des réformes structurelles indispensables à l'accélération de la croissance économique, gage du bien-être des populations. »

Après ce nouveau pas dans la bonne direction, le challenge doit se poursuivre. Les prochaines étapes : réussir la 6^{ème} et dernière revue du Programme appuyé par la FEC, puis engager, éventuellement, une toute autre épreuve, celle de la Facilité pour la résilience et la durabilité (FRD).



BCBTP

Révolutionner le BCBTP pour une Excellence Internationale

Dans une interview exclusive, Marius Boris MIÉRÉ ONKA, Directeur Général du Bureau de Contrôle du Bâtiment et des Travaux Publics (BCBTP) du Congo Brazzaville, partage sa vision ambitieuse de transformer le BCBTP en un acteur majeur régional, garantissant la sécurité et l'excellence des infrastructures à travers des partenariats stratégiques et des initiatives innovantes.



Marius Boris MIÉRÉ ONKA
Directeur Général du BCBTP

Pouvez-vous nous décrire les missions principales du BCBTP et comment celles-ci contribuent à assurer la sécurité des infrastructures ?

Les missions du BCBTP consistent à assurer la pérennité des ouvrages par leur étude et leur contrôle, incluant l'étude des matériaux de construction.

Tout cela vise à prévenir des accidents tels que les effondrements fréquents dans notre pays. Notre mission est d'accompagner le Gouvernement dans les grands projets d'infrastructures afin qu'ils soient réalisés dans les règles de l'art.

Quel sens donnez-vous au slogan "Le BCBTP, c'est Bâtir en toute sécurité" et comment cette vision guide-t-elle vos activités au quotidien ?

Le BCBTP est déjà le symbole de la sécurité d'un projet d'infrastructures. C'est à peu près ce que nous faisons dans notre domaine. Bâtir en toute sécurité signifie que lorsque le BCBTP intervient dans votre projet, vous avez l'assurance que celui-ci sera mené à bien selon les normes dans les règles de l'art.

Le BCBTP est un outil de l'État. Pouvez-vous nous rassurer sur l'appropriation de cet outil par les Congolais ?

Les Congolais ne semblent pas tous être conscients de l'existence d'un tel outil dans le domaine. Cependant, nous constatons que de plus en plus de congolais commencent à se l'approprier. Lorsque nous avons pris la tête de cette entreprise, le nombre de congolais demandant notre accompagnement dans leurs projets étaient en baisse. Aujourd'hui, beaucoup ont compris l'importance de cet établissement dans leurs projets. Nous travaillons en toute collaboration avec des bureaux privés.



Nous sommes ravis de constater un intérêt croissant des Congolais pour notre outil.



Nous sommes ravis de constater un intérêt croissant des Congolais pour notre outil.

Y a-t-il des démarches à entreprendre pour entrer en contact avec le BCBTP ?

Il n'y a pas de démarches particulières. Nos bureaux de Brazzaville, Pointe-Noire et Dolisie sont ouverts à tous. Bien que créés pour accompagner l'État, nous sommes avant tout au service de la population; et nos portes sont largement ouvertes à ceux qui sollicitent notre assistance. Nous disposons également d'un site internet (www.bcbtp.cg) qui fournit des informations détaillées sur le BCBTP ainsi que sur ses différents services.

Quels sont les défis majeurs auxquels vous avez été confrontés depuis votre nomination et quel bilan dressez-vous ?

Les difficultés ne manquent pas. Nous rencontrons des problèmes de mobilisation des finances, nécessaires pour investir dans des équipements, du personnel, des moyens de transport et du matériel d'essai. Le matériel que nous avons trouvé à notre arrivée

était vétuste, mais nous avons progressivement amélioré la situation. Lorsque nous avons pris la direction, le personnel avait des difficultés financières, avec 18 mois de salaires impayés. Aujourd'hui, la situation s'est améliorée, le personnel perçoit régulièrement son salaire, et nous avons investi dans des moyens roulants. Nous avons également regagné la confiance des maîtres d'ouvrage délégués.

Pouvons-nous dire que le BCBTP contribue à l'économie nationale ?

Il est important de comprendre que le BCBTP n'a pas été créé à des fins lucratives, mais plutôt comme un organisme de contrôle et de sécurité dans le domaine de la construction. Notre rôle est similaire à celui de la police, assurant la sécurité des usagers dans le domaine du bâtiment et des travaux publics. Bien que nous ne soyons pas une structure commerciale, nous facturons en TTC et reversons les différentes taxes concernées à l'État. Nous ne commercialisons pas des services dont les revenus sont reversés à l'État, mais nous contribuons indirectement en assurant la sécurité des projets de construction, évitant ainsi les accidents et pertes en vie humaines.



Le Chef de l'État Denis SASSOU NGUESSO a déclaré l'année 2024 comme année de la jeunesse. Comment envisagez-vous concrètement intégrer et soutenir l'initiative présidentielle au sein de votre organisation ?

Cette année 2024 étant décrétée année de la jeunesse par le Chef de l'État, nous avons reçu l'instruction ferme de mettre en oeuvre cette directive. Le BCBTP compte parmi les structures jeunes, avec près de 80% de jeunes au sein de notre entreprise. Nous sommes également impliqués dans la formation des jeunes, accueillant des étudiants pour des stages de perfectionnement et de recherche. Nous envisageons de renforcer notre assistance, encadrement et aide aux jeunes, et avons déjà commencé à examiner la possibilité de recruter certains d'entre eux.

En tant que Directeur Général de cette structure, quelles sont vos projections pour l'avenir ?

Nos ambitions incluent l'expansion sur l'ensemble du territoire national, notamment dans la partie nord du pays, à Oyo dans la Cuvette, afin de desservir la zone nord. Cependant, cela dépendra des moyens disponibles, car l'installation ne nécessite pas seulement un bâtiment, mais aussi des ressources matérielles. A long terme, nous aspirons à établir des partenariats avec les laboratoires de la sous-région, tel que LABOGENIE du Cameroun, le Laboratoire du Bâtiment et des Travaux Publics du Gabon et d'autres encore. Notre ambition est de faire du BCBTP un établissement qui rayonne au-delà des frontières nationales et qui contribue à promouvoir l'image du Congo à l'étranger.

Bureau de Contrôle du Bâtiment et des Travaux Publics (BCBTP)

Direction générale - 96 Avenue Luc Daniel ADAMO MATETA, BP 752, Bacongo, Brazzaville

Téléphone : (+242) 05 201 33 33 / 06 542 69 68 - info@bcbtp.cg - www.bcbtp.cg



Désormais

opérationnel au Congo !

Le Fonds de Solidarité Africain (FSA), institution financière multilatérale basée à Niamey (au Niger) et regroupant 23 Etats, a effectué sa première mission en République du Congo, nouveau pays membre, du lundi 22 au vendredi 26 juillet 2024. Conduite par son directeur général, Monsieur Abdourahmane DIALLO, cette mission était composée de trois autres responsables du FSA. En l'occurrence, la directrice de la coopération et de la communication, Madame Safiatou Isabelle JACKOU ; le directeur des opérations et des projets, Monsieur Kara DIALLO ; et le responsable des opérations au Congo, Monsieur Joël GOKOUZOU, chargé d'affaires de l'institution.

”

La réussite de cinq revues successives avec le Fonds monétaire international est la preuve de la détermination du Gouvernement à œuvrer inlassablement pour la maîtrise de la gestion de nos finances publiques.

”

En posant ses valises à Brazzaville, la mission du FSA a eu pour objectifs d'organiser des activités de promotion du Fonds, en vue de faire connaître l'institution et les opportunités qu'elle offre ; et de lancer officiellement ses activités en République du Congo.

A ce titre, elle a rencontré les autorités du Congo et développé des partenariats. Au nombre des autorités rencontrées figuraient le ministre de l'économie et des finances ; le ministre du développement industriel et de la promotion du secteur privé ; la ministre des petites et moyennes entreprises et de l'artisanat ; le directeur de cabinet de la ministre de l'économie forestière ; le directeur de cabinet du ministre de la construction, de l'urbanisme et de l'habitat ; et le ministre délégué à la décentralisation et au développement local. Outre les autorités ministérielles, la mission du FSA a rencontré les directeurs généraux de banques, regroupées au sein de l'Association professionnelle des établissements de crédit du Congo (APEC-Congo).

S'agissant des partenariats, la délégation du FSA a conclu 7 accords-cadres de coopération

économique au profit de 3 banques, 2 chambres de commerce et 2 syndicats patronaux. Cette cérémonie de signature a été suivie d'un panel placé sous le thème : « *Le FSA, une opportunité pour l'économie congolaise* ». Ce panel a été modéré par le conseiller administratif et juridique (CAJ) du ministre de l'économie et des finances, Monsieur Audrey MAPITHY-MA-MAPITHY.

Pour le ministre congolais de l'économie et des finances, le lancement des activités du FSA a été l'occasion de faire le plaidoyer en faveur du financement de l'économie congolaise. « **Concernant la République du Congo, qui fait face à plusieurs défis relatifs à la problématique du financement de son Plan National de Développement (PND) 2022-2026 et à la question de la dette, je formule le vœu que votre visite s'inscrive dans la poursuite des échanges que nous avons commencés en marge de la 3^{ème} session du Conseil des Gouverneurs du Fonds de Solidarité Africain (FSA) qui s'est tenue le 21 juin 2024 à Abidjan, en République de Côte d'Ivoire. Je souhaite vivement que votre visite permette de déclencher, dans les meilleurs délais, les interventions du FSA en faveur du**



Photo de famille de la cérémonie de lancement officiel des activités du FSA au Congo

Congo. A ce sujet, à l'image des exemples du Gabon et du Cap-Vert, nous souhaitons que le FSA apporte sa garantie à l'Etat, pour l'aider à dénouer, avec succès, les opérations de reprofilage de la dette publique intérieure. J'invite l'ensemble des entités en charge de ces problématiques à se rendre disponibles pour discuter des modalités de mise en œuvre de ces opérations », a déclaré Monsieur Jean-Baptiste ONDAYE.

De son côté, le directeur général du FSA a rassuré la partie congolaise de l'engagement de son institution à apporter des réponses aux questions de financement de tous les partenaires. « Monsieur le ministre de l'économie et des finances, votre participation à la présente cérémonie confirme tout votre engagement et votre soutien indéfectible au financement du développement et traduit toute la considération et l'importance que

vous accordez à notre institution commune. La problématique du financement du développement se pose avec acuité en Afrique. Et tous les secteurs d'activités en sont concernés. Aussi, les différents plans et schémas de développement à l'échelle continentale, voire mondiale, tels que l'Agenda 2063, la Zone de Libre-Échange Continentale (ZLECAF), le Programme de développement durable à l'horizon 2030 de l'Union Africaine, intègrent cette préoccupation majeure et s'efforcent d'apporter des réponses adéquates », a-t-il affirmé.



A propos des mécanismes

d'intervention du FSA

L'on retiendra que l'institution financière multilatérale offre 3 garanties (à savoir : garanties de prêt bancaire ; de levée des ressources sur les marchés financiers ; et de portefeuille) et 2 couvertures (la couverture des marchés publics et la couverture des opérations d'import-export). Outre les garanties et les couvertures, le FSA intervient dans le refinancement ; la bonification de taux d'intérêt ; la gestion de fonds pour le compte de tiers ; et l'arrangement de financement.

Nous publions, pour la postérité, dans les pages qui suivent, les images phares de la mission du FSA.



Le ministre de l'économie et des finances, M. Jean-Baptiste ONDAYE, recevant le directeur général du FSA, M. Abdourahmane DIALLO (au milieu), accompagné de la directrice de la coopération et de la communication, Mme Safiatou Isabelle JACKOU

De gauche à droite : l'administrateur du FSA pour le Congo, M. Aimé Klébert SINGHA ; la directrice de la coopération et de la communication du FSA, Mme Safiatou Isabelle JACKOU ; le ministre de l'économie et des finances, M. Jean-Baptiste ONDAYE ; et le directeur général du FSA, M. Abdourahmane DIALLO





Le directeur général du FSA, M. Abdourahmane DIALLO (à gauche), reçu par le ministre du développement industriel et de la promotion du secteur privé, M. Antoine Nicéphore Thomas FYLLA SAINT-EUDES

Photo de famille de la délégation du FSA avec la ministre des petites et moyennes entreprises et de l'artisanat, Mme Jacqueline Lydia MIKOLU (au milieu), ayant à sa gauche l'administrateur du FSA pour le Congo, M. Aimé Klébert SINGHA, et à sa droite, le directeur général du FSA, M. Abdourahmane DIALLO, accompagné de la directrice de la coopération et de la communication, Mme Safiatou Isabelle JACKOU



Photo de famille de la délégation du FSA avec le directeur de cabinet de Madame la ministre de l'économie forestière

La tribune de la séance de travail entre la mission du FSA, représentée par son directeur général, M. Abdourahmane DIALLO (à l'extrême gauche), et le directeur de cabinet du ministre de la construction, de l'urbanisme et de l'habitat (au milieu)





Le Fonds de Solidarité Africain (FSA)

Le ministre délégué à la décentralisation et au développement local, M. Juste Désiré MONDELE (au milieu), s'adressant à la délégation du FSA (à gauche) conduite par son directeur général, M. Abdourahmane DIALLO, accompagné de la directrice de la coopération et de la communication, Mme Safiatou Isabelle JACKOU



Photo de famille autour de Monsieur Athanase NGASSAKI, directeur de cabinet du ministre de l'économie et des finances (au milieu), lors de la réunion entre la mission du FSA et les directeurs généraux de banques regroupées au sein de l'Association professionnelle des établissements de crédit du Congo (APEC-Congo)

Le président de la banque de développement des Etats de l'Afrique centrale (BDEAC), Monsieur Dieudonné EVOU MEKOU (au milieu), pose avec le directeur général du FSA, M. Abdourahmane DIALLO (à droite), et la directrice de la coopération et de la communication, Mme Safiatou Isabelle JACKOU





Le ministre de l'économie et des finances, Monsieur Jean-Baptiste ONDAYE, prononçant son discours à la cérémonie de lancement officiel par le FSA de ses activités au Congo, placée sous sa présidence, jeudi 25 juillet 2024 à l'hôtel Radisson Blu de Brazzaville



Le directeur général du FSA, Monsieur Abdourahmane DIALLO, délivrant son allocution qui a marqué le lancement officiel des activités de son institution en République du Congo, jeudi 25 juillet 2024 à l'hôtel Radisson Blu de Brazzaville



Une vue des autorités congolaises invitées à la cérémonie de lancement officiel par le FSA de ses activités en République du Congo



Une autre vue de l'assistance à la cérémonie de lancement officiel des activités du FSA. Une assistance à la fois attentive aux discours du ministre de l'économie et des finances et du directeur général de FSA ; témoin de la signature de 7 accords-cadres de coopération économique ; et partie prenante au panel.



Le Fonds de Solidarité Africain (FSA)

■ Signature de l'accord-cadre de coopération économique entre le directeur général du FSA, M. Abdourahmane DIALLO (à gauche), et le directeur général de la Banque postale du Congo (BPC), M. Calixte Médard TABANGOLI



■ Présentation des documents matérialisant l'accord-cadre FSA-BPC par les deux signataires

■ Signature de l'accord-cadre de coopération économique entre le directeur général du FSA, M. Abdourahmane DIALLO (à gauche), et le représentant de la Banque congolaise de l'habitat (BCH)





Les deux signataires présentent les documents qui consacrent l'accord-cadre FSA-BCH

Le directeur général du FSA, M. Abdourahmane DIALLO (à gauche), signe l'accord-cadre de coopération économique de son institution avec le représentant de la Chambre de commerce, d'industrie, d'agriculture et des métiers de Brazzaville (CCIAMB)



Les deux signataires de l'accord-cadre FSA-CCIAMB présentent les parapheurs y afférents

Le directeur général du FSA (à gauche), Monsieur Abdourahmane DIALLO, signe l'accord-cadre de coopération économique de son institution avec la Chambre de commerce, d'industrie, d'agriculture et des métiers de Pointe-Noire (CCIAMPN), représentée par son président, Monsieur Didier Sylvestre MAVOUENZELA





Le Fonds de Solidarité Africain (FSA)

■ Présentation des parapheurs de l'accord FSA-CCIAMPN par les deux signataires



■ Le directeur général du FSA, M. Abdourahmane DIALLO (à gauche), signe l'accord-cadre de coopération économique entre son institution et l'Union nationale des opérateurs économiques du Congo (UNOC), syndicat patronal représenté par son Président, le Docteur Daniel OVAGA

■ Echange des parapheurs et poignée de main entre les deux signataires de l'accord-cadre FSA-UNOC





■ M. Abdourahmane DIALLO, directeur général du FSA (à gauche), signe l'accord-cadre de coopération économique de son institution avec le Congrès des chefs d'entreprises du Congo (CCEC), syndicat patronal représenté par son président, Monsieur Paul Nestor MOUANZIBI

■ Présentation des documents de l'accord-cadre FSA-CCEC par les représentants des deux institutions



■ Photo de famille de la cérémonie de lancement officiel des activités du FSA au Congo

■ Une vue des animateurs et des participants du panel placé sous le thème : « Le FSA, une opportunité pour l'économie congolaise »





ONEC-C

Au service de l'expertise comptable congolaise et des entreprises

Créé en 2013, l'Ordre National des Experts-Comptables du Congo (ONEC-C) s'est imposé comme une institution clé dans l'encadrement des pratiques comptables et la formation des professionnels du secteur. Avec des missions variées allant de la certification des états financiers à l'assistance comptable en passant par des expertises judiciaires, l'ONEC-C joue également un rôle de conseiller stratégique auprès du gouvernement congolais et des entreprises.



Patrick GAMASSA,
Président de l'Ordre National des
Experts Comptables du Congo, ONEC-C

La loi créant l'ONEC-C a été promulguée le 18 septembre 2013. Quelles sont les missions principales de l'ONEC-C et comment ont-elles évolué depuis sa création ?

Les principales missions confiées à l'ONEC-C de par la loi sont aux nombres de trois :

- Le commissariat aux comptes des sociétés appelé encore mission de certification des états financiers ;
- L'assistance comptable qui consiste à faire la tenue comptable dans les entreprises qui veulent bien externaliser la tenue de leur comptabilité par un professionnel indépendant inscrit à l'ordre. Cela peut se limiter à une simple surveillance comptable lorsque la société tient sa propre comptabilité. Le professionnel indépendant fait la revue des travaux de tenue de la comptabilité du comptable de la société ;
- L'expertise judiciaire qui sont des missions confiées par la justice en relation avec notre domaine de compétence.

En plus de ces missions dites classiques nous réalisons des missions de conseils aux entreprises en relation avec leur organisation et leur fonctionnement.

Pouvez-vous nous expliquer la notion de conseil et d'assistance d'un expert-comptable et comment ces services sont perçus par les entreprises congolaises ?

La notion de conseil ou d'assistance d'un expert comptable est liée à la prestation effectuée par un professionnel de la comptabilité, qui en règle générale est encadrée par un contrat ou une lettre de mission signée conjointement par les parties. Pour les entreprises évoluant de



L'ONEC-C est le premier conseil du gouvernement dans le domaine de la comptabilité.



le secteur formel cela est bien perçu, en revanche cela n'est pas toujours bien perçu dans les entreprises évoluant dans le secteur informel.

Quels sont les principaux domaines de coopération entre l'ONEC-C et l'administration congolaise ?

Elles sont nombreuses, L'ONEC-C est le premier conseil du gouvernement dans le domaine de la comptabilité. Les contributions l'ONEC-C sont souvent sollicités lors de l'élaboration de la loi de finance, l'évaluation des programmes scolaires, l'élaboration des textes régissant la profession. L'accompagnement dans la réforme des finances publiques.

Les cabinets d'expertise comptable rencontrent-ils des difficultés de recrutement ?

Les cabinets rencontrent des difficultés dans le recrutement pour deux raisons :

- La première est liée à la qualité de la formation. Au plan national, la seule école dont la formation est conforme à la profession c'est l'institut Supérieur de Gestion qui est un établissement public placé sous la responsabilité de l'Université.
- La deuxième est liée au métier lui-même qui n'est plus attractif, parce que très contraignant et moins rémunéré à comparer à d'autre secteur d'activité.

Quelles initiatives spécifiques l'ONEC-C met-elle en place pour attirer et former les jeunes diplômés ?

L'ONEC-C s'occupe aussi bien de la formation qualifiante que diplômante. L'ONEC-C n'existe que depuis 5 ans mais est fortement préoccupé par la pyramide des âges. Pour former un bon professionnel il faut 10 ans. Lorsqu'on constate que tous les ans nous avons à peine un ou deux professionnels de plus au tableau alors que la moyenne d'âge des professionnels est de 60 ans et plus. Le renouvellement du tableau dans des meilleures conditions n'est pas garantie. Fort de ce constat l'ONEC-C par la signature des conventions avec l'INTEC en France est en train de créer les conditions pour former sur place les professionnels de la comptabilité. La signature de cette convention présente les avantages suivants :

- Permettre aux jeunes congolais de passer les diplômes français au Congo, sans être dans l'obligation de faire la formation en France.
- Rendre plus supportable les coûts des formations aux familles qui sont souvent démunis
- Faciliter localement l'adéquation formation emploi.
- Permettre d'augmenter le nombre d'inscrits dans la filière d'expertise comptable.



Un mandat sous le signe de la continuité et de la consolidation des acquis



AFRITAC Centre

Jean-Baptiste ONDAYE aux commandes du Comité d'orientation

Du 18 au 19 juin 2024, Kinshasa, capitale de la République Démocratique du Congo (RDC), a accueilli les travaux de la 26ème réunion du Comité d'orientation d'AFRITAC Centre. Organisée en format hybride, cette réunion a donné l'occasion aux délégués des 9 pays membres d'examiner les enjeux de "la Gestion des finances publiques et des changements climatiques". A l'issue de ces assises, Monsieur Jean-Baptiste ONDAYE, ministre de l'économie et des finances du Congo, a été désigné président en exercice dudit Comité, pour les deux années fiscales 2024-2026.

Prenant le témoin de l'exercice de son mandat, le 19 juin 2024, à la suite de son homologue de la RDC, Monsieur Doudou FWAMBA LIKUNDE, le nouveau président du Comité d'orientation d'AFRITAC Centre, a déclaré: «Au moment où nous prenons le témoin en vue de poursuivre notre œuvre commune, en qualité de président en exercice du Comité d'orientation d'AFRITAC Centre, pour les deux années fiscales qui viennent de s'ouvrir, je m'empresserais de rendre hommage au bilan combien élogieux que vient d'accomplir la République Démocratique du Congo (RDC). En nous appuyant sur cette riche et édifiante expérience, nous plaçons notre mandat sous le signe de la continuité et de la consolidation des acquis. Nous assurons les uns et les autres de notre totale disponibilité d'accompagner le Centre dans l'accomplissement de ses missions, notamment dans la mise en œuvre de son Programme de travail durant notre mandat ».



Une vue des participants



Les enjeux de “la gestion des finances publiques et des changements climatiques”, évoqués à Kinshasa...

”
Nous exhortons le FMI à accélérer l'accès de nos pays à la Facilité pour la Résilience et la Durabilité, qui offre aux pays éligibles et qualifiés un appui concessionnel, à long terme, aux efforts de renforcement de leur résilience, avec un amortissement du financement sur 20 ans.
”

Dans son discours d'ouverture de cette réunion, le 18 juin 2024, le ministre des finances de la République Démocratique du Congo (RDC), Monsieur Doudou FWAMBA LIKUNDE, a épinglé « *Les multiples impacts des changements climatiques qui fragilisent, énormément, les économies des États membres* ». Il a également noté « *l'importance de la collaboration continue entre les États, pour relever les défis macroéconomiques actuels* », avant de lancer « *un appel à la diversification des nouvelles sources* ».

S'adressant, à son tour, à la tribune d'ouverture de cette réunion, le ministre Jean-Baptiste ONDAYE a indiqué que l'enjeu essentiel de cette rencontre de Kinshasa était d'examiner les modalités d'accès au Fonds pour la Résilience et la Durabilité (FRD). A cet effet, il a suggéré quelques pistes de sortie de crise, tout en soulignant certaines difficultés de parcours.

« *Nos pays essayent déjà de dégager des marges de manœuvre budgétaires, tant au niveau des recettes que des dépenses, pour faire face aux investissements prioritaires. En matière de dépenses, nous accomplissons des efforts considérables, notamment dans le cadre des Programmes soutenus par le Fonds monétaire international (FMI), en augmentant les dépenses sociales, grâce aux économies réalisées suite à la réduction des subventions des prix du carburant.*

Par ailleurs, le fardeau du service de la dette, aggravé par la hausse des taux d'intérêt, reste une contrainte importante pour nos finances publiques. Des progrès plus rapides en matière de résolution de la dette se font toujours attendre, notamment au titre du Cadre Commun du Groupe des 20 pays les plus industrialisés (G20). Les processus de traitement de la dette restent lents ; il faudrait donc les accélérer pour libérer des ressources budgétaires, afin de mieux répondre aux priorités, parmi lesquelles le changement climatique.

Cependant, compte tenu de l'étroitesse des ressources budgétaires par rapport aux besoins, la Communauté internationale devrait intensifier la coopération entre toutes les parties prenantes, à savoir : les États, les Partenaires techniques et financiers (PTF) et le Secteur privé, en vue de promouvoir la résilience et l'adaptation aux chocs climatiques. Pour cela, les financements publics et privés restent en-deçà des attentes. Si la Facilité pour la Résilience et la Durabilité (FRD), mise en place par le FMI, est un pas dans la bonne direction, son accès reste restreint. Car, plusieurs de nos pays attendent toujours pour y accéder. Par ailleurs, sur la base de l'expérience des quelques pays qui en bénéficient à ce jour, nous avons besoin de plus de visibilité quant au rôle que peut jouer cette Facilité, en vue de catalyser d'autres financements pour nos stratégies "Climat", notamment de la part du Secteur privé.



AFRITAC Centre, parade contre les difficultés macroéconomiques des pays membres

Nous exhortons donc le FMI à accélérer l'accès de nos pays à la Facilité pour la Résilience et la Durabilité, qui offre aux pays éligibles et qualifiés un appui concessionnel, à long terme, aux efforts de renforcement de leur résilience, avec un amortissement du financement sur 20 ans, une période de grâce importante de 5 ans, et des taux d'intérêt relativement bas. Nous aspirons à ces financements. Car, notre sous-région regorge de richesses environnementales importantes, comme réponse viable aux changements climatiques », a expliqué le nouveau président du Comité d'orientation d'AFRITAC Centre.

Notons qu'AFRITAC Centre est l'un des cinq centres régionaux du FMI en Afrique, qui aident les pays membres à résoudre leurs difficultés macroéconomiques, en coordination avec le siège de cette institution financière internationale de Bretton Woods et les divers Partenaires au développement (PAD). Les 9 pays membres d'AFRITAC Centre sont : la République du Cameroun, la République du Congo, la République Gabonaise, la République de Guinée Equatoriale, la République Centrafricaine, la République du Tchad, la République du Burundi, la République Démocratique du Congo et la République de Sao-Tomé et Príncipe.



Congo - AFD

Au cœur des attentes de la cité

Le drainage des eaux pluviales de Brazzaville, phase 2, est l'un des projets emblématiques du partenariat entre le Congo et l'Agence française de développement (AFD).



Une vue de la rivière Tsième, objet du projet entre le Congo et l'AFD



Ce projet consiste à aménager 4,013 Km de la rivière Tsiémé, partant du pont de la Tsiémé jusqu'à l'exutoire du fleuve Congo, dans le 6ème arrondissement, Talangai. Il bénéficie de l'accompagnement financier de l'AFD, à travers la Convention de crédit signée avec le Congo, le 21 juillet 2015, d'un montant de 62 millions d'Euros (soit 40 milliards 331 millions 338.520 Francs CFA). Au cours d'une séance de présentation du projet, tenue en janvier 2024, le ministre congolais de l'économie et des finances, Monsieur Jean-Baptiste ONDAYE a précisé que « *Le Gouvernement s'est engagé, dans le cadre de cette Convention, à mettre en œuvre un Plan cohérent de réinstallation des populations impactées par le projet, notamment la prise en charge des expropriations. A cet effet, un compte séquestre dédié a été ouvert dans les livres de la Banque des Etats de l'Afrique centrale (BEAC) pour le Congo. Il présente, à ce jour, un solde de 10 milliards de Francs CFA* ».

De l'avis du ministre congolais de l'économie et des finances, la réalisation du projet de drainage des eaux pluviales à Brazzaville constitue une réponse pertinente à l'amélioration des conditions de vie des populations. Il a souhaité l'extension de ce type d'initiatives aux autres rivières des quartiers de Brazzaville et Pointe-Noire, ainsi qu'au reste des localités des départements du Congo, pour éradiquer l'épineuse question des érosions et des inondations.

Notons que de la présentation du projet et des échanges qui s'en sont suivis, il ressort que les travaux proprement dits pourront intervenir au plus tôt courant premier trimestre 2025 et, au plus tard, au cours du deuxième trimestre de la même année. Car, il faudrait au préalable, traiter les questions liées à la réactualisation des études mais aussi et surtout à l'indemnisation et réinstallation des riverains qui seront expropriés pour utilité publique.



Projets intégrateurs de la CEMAC

Le Président du Copil du PREF-CEMAC en première ligne

L'histoire retiendra que la deuxième table ronde des bailleurs de fonds en vue de la mobilisation des financements destinés à la réalisation du deuxième programme de treize projets intégrateurs de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) s'est tenue du 28 au 29 novembre 2023 à Paris (France). Le président du Comité de pilotage du programme de réformes économiques et financières de la CEMAC (COFIL du PREF-CEMAC), le ministre Jean-Baptiste ONDAYE, assumant, à l'époque également, la présidence en exercice de l'Union monétaire de l'Afrique centrale (UMAC), avec l'appui de ses pairs de la sous-région, a fait preuve d'un dynamisme diplomatique à toute épreuve avec, au bout de l'effort, une bonne moisson.





Photo de famille des participants à la deuxième table ronde de Paris

”
Je me réjouis de ce que cette rencontre ait permis de conforter les assurances des financements mobilisés par le pays de la CEMAC, et dont le montant final s'élève aujourd'hui à 9,85 milliards d'euros.
 ”

La deuxième table ronde de Paris a été précédée des missions communautaires conduites par le président du COPIL du PREF-CEMAC, le ministre Jean-Baptiste ONDAYE, successivement à Paris, Bruxelles, Luxembourg et Dubaï, de juin à juillet 2023, puis en octobre 2023 à Oslo, en Norvège. Il s'est agi, au cours de ces missions, de présenter les treize projets intégrateurs prioritaires afin d'obtenir l'appui technique et financier des partenaires, dans le cadre de la préparation et de l'organisation du rendez-vous de la capitale française, le deuxième du genre après celui de 2020.

Le 8 mars 2024, clôturant les travaux de la huitième réunion ordinaire du Comité technique de suivi de la

mobilisation des financements et de la mise en œuvre desdits projets, tenue à Brazzaville, le ministre Jean-Baptiste ONDAYE, faisant allusion à la moisson de la deuxième table ronde de Paris, déclarait : « *Je me réjouis de ce que cette rencontre ait permis de conforter les assurances des financements mobilisés par le pays de la CEMAC, et dont le montant final s'élève aujourd'hui à 9,85 milliards d'euros* ». Le président du COPIL ajoutait : « *Je reste persuadé que la concrétisation de tous les financements de ces nouveaux projets, et la célérité dans leur décaissement permettront d'apporter une réponse adaptée à la problématique du développement durable, de la croissance, de l'intégration, et aux attentes des populations de la sous-région CEMAC* ».



Projets intégrateurs de la CEMAC

Les 13 projets intégrateurs

en question

Il convient de préciser, à titre de rappel, que les 13 projets intégrateurs prioritaires de la zone CEMAC, dont les financements ont été mobilisés lors de la table ronde de Paris, sont structurés autour des quatre axes ci-après :

Axe 1 : Développement des infrastructures physiques en soutien au développement et à la compétitivité des économies de la sous-région :

- projet d'aménagement du corridor Pointe-Noire - Brazzaville - Ouessou - Bangui - N'Djamena, phase 2 (Congo-RCA-Tchad) ;
- projet d'aménagement et de bitumage de la route Kélo - Pala - Léré - Frontière du Cameroun (Tchad - Cameroun) ;
- projet d'aménagement et de bitumage de la route Kougouleu - Medouneu - Akerenam, tronçon Kougouleu - Medouneu sur un linéaire de 168 km (Gabon - Guinée Equatoriale) ;
- projet d'aménagement et de bitumage de la route Garoua - Boulaï - Baboua sur le corridor 2 (Cameroun - RCA) ;
- projet de construction du prolongement du chemin de fer entre N'Gaoundéré et N'Djamena (Cameroun - Tchad) ;
- projet de construction de la route Ndende - Dolisie dans le corridor Libreville - Brazzaville (Gabon - Congo) ;
- projet de construction des voies d'accès routier au pont route-rail (Congo - RDC) ;

- projet de réalisation des aménagements fluviaux et portuaires sur le fleuve Congo et ses affluents (Congo - RCA).

Axe 2 : Renforcement de la production d'une énergie stable, bon marché et accessible aux populations :

- projet de connexion électrique entre Grand Poubara et Imboulou (580 km) (Gabon - Congo) ;
- projet d'interconnexion électrique entre Bertoua et Boali (Cameroun - RCA).

Axe 3 : Promotion du Marché Unique pour renforcer l'intégration commerciale :

- projet de construction d'un port sec à Ebebiyin, dans la zone des trois frontières (Cameroun - Guinée Equatoriale - Gabon) ;
- projet de construction du port sec de Ngueli (Tchad - Cameroun).

Axe 4 : Promotion de la diversification économique propice à la densification de la base productive, à la protection de l'environnement, à la croissance inclusive et au développement :

- projet d'appui au développement de la filière bois dans le bassin du Congo (Cameroun - Congo - Gabon - RCA - Guinée Equatoriale)

Deux autres projets du premier programme de projets intégrateurs adoptés en 2020 sont en cours de restructuration en mode Partenariat public-privé (PPP), en vue de leur construction en mode BOT au plus tard à la fin de cette année. Il s'agit du projet d'aménagement hydroélectrique de Chollet et des lignes électriques associées (Cameroun, Congo, Gabon, RCA), et du projet de construction du port sec de Beloko.

Il importe de souligner que le choix de tous ces projets intégrateurs a été fait par le Comité de pilotage du PREF-CEMAC, suite à un exercice de priorisation bâti sur les critères de dimension régionale, de facilitation de l'intégration, de faisabilité économique, de maturité du projet et d'impacts positifs sur les populations.





Hotel Palm Beach



- Hôtel Palm Beach, hôtel ***
- 50 chambres dont 2 suites (avec wifi)
- Une salle petit déjeuner
- Un restaurant beach lounge sous la paillote
- Une salle de conférence avec une capacité de 50 places
- 2 piscines (une pour enfants l'autre réservée aux adultes)
- Un terrain de tennis
- Un parking gardé

SO.GE.HO SARL, Route Bord de Mer, Cote Sauvage, BP 4450 POINTE-NOIRE
Tél. : 00 242 05 713 33 33 • Fax: 242 294 45 34 • Mobile: 242 713 33 33
Site Web : www.palmbeachcongo.com • www.palmbeachcongo.net
E-mail : [hotel2003 yahoo.fr](mailto:hotel2003@yahoo.fr)





ÉPILOGUE

À titre de repères

Deux années se sont écoulées depuis que M. Jean-Baptiste ONDAYE, aux termes d'un décret du Chef de l'Etat, a troqué son costume de secrétaire général de la Présidence de la République contre celui de ministre de l'économie et des finances. A cette nouvelle responsabilité publique, le nouveau ministre de l'économie et des finances a assigné, clairement, à son département un objectif stratégique :

“Devenir le vecteur de la performance économique et financière du Congo à l'horizon 2026”, dernière année du mandat présidentiel en cours.

À la lumière des sujets abordés dans les présentes colonnes, quels repères peut-on retenir de l'office ministériel que remplit Jean-Baptiste ONDAYE en matière d'économie et de finances ?



Épilogue

Il convient de préciser, à titre de rappel, que les 13 projets intégrateurs prioritaires de la zone CEMAC, dont les financements ont été mobilisés lors de la table ronde de Paris, sont structurés autour des quatre axes ci-après :

- **Repère n°1 : pilotage de la politique du ministère**, à travers le lancement de nombreuses réformes. Celles-ci se sont focalisées sur trois objectifs : implémenter la culture de performance ; renforcer le leadership et les capacités conceptionnelles et opérationnelles des managers ; et changer l'organisation du travail par la mise en place d'un mode de Gestion axée sur les résultats (GAR). C'est ce qui a justifié, dans une large mesure, l'organisation des différents ateliers.
- **Repère n°2 : développement de l'économie et du secteur financier**, sur la base des réformes visant plusieurs objectifs, notamment : favoriser la diversification de l'économie ; renforcer la résilience de l'économie face aux chocs ; assurer une croissance forte, durable et inclusive ; assainir l'environnement des affaires ; améliorer l'accès des entreprises au crédit ; contribuer au renforcement des relations entre les banques et leurs clientèles. C'est dans ce cadre qu'ont été lancées deux importantes études,

respectivement, sur la transformation du bois au Congo et l'identification des secteurs porteurs de croissance. A noter, également, la mise en relief des potentialités économiques du Congo, dans des publications telles que "La Note de conjoncture", "Investir dans les départements du Congo" ; etc.

- **Repère n°3 : mobilisation des ressources**, en vue de financer le Plan national de développement (PND) 2022-2026, tout en assurant le fonctionnement normal de l'Etat. Au nombre des actions se rapportant à ce repère ont figuré : le renforcement des capacités de production du NIU, assorti de l'extension de son spectre ; l'exploration tous azimuts des pistes de mobilisation des ressources en international, le cas du financement vert et durable ; la signature, le 8 août 2023, du protocole d'accord avec toutes les banques installées au Congo, en vue du financement des projets prioritaires du PND 2022-2026.
- **Repère n°4 : maîtrise de la dépense**, à travers une gestion rationnelle de la trésorerie et de la dette, dans une conjoncture financière difficile, caractérisée par les tensions de trésorerie, conséquence du lourd fardeau de la dette. Dans cette optique, un atelier de validation des outils d'optimisation et de gestion de la

trésorerie a été organisé, en janvier 2023, entre les administrations impliquées dans la chaîne de la dépense et le processus de la mobilisation des ressources. L'outil adopté et validé est un tableur automatisé, qui permet au ministre de prévoir les dépenses, les recettes et les besoins de trésorerie de l'Etat.

La stratégie d'endettement du Congo à moyen et long termes a été validée par les partenaires au développement. La Caisse congolaise d'amortissement (CCA) a fait l'objet de réformes innovantes.

- **Repère n°5 : mise en œuvre du programme conclu avec le FMI**, dont le succès des cinq premières revues constitue une performance qui se passe de commentaire. Mais, le parcours du combattant va s'arrêter à l'étape terminale du programme, qu'est la sixième et dernière revue.

- **Repère n°6 : diplomatie économique et financière** au niveau sous-régional avec des mandats que le ministre ONDAYE a remplis, à la satisfaction des Etats membres, à la tête des institutions communautaires (Umac, Conseil d'administration de la Beac). La mission à la présidence du Comité de pilotage du programme, des réformes économiques et financières de la CEMAC se poursuit normalement. Le

ministre de l'économie et des finances a, dans ce cadre, conduit d'importantes missions à l'endroit des bailleurs de fonds, ayant permis d'obtenir des financements en faveur des grands projets intégrateurs des Etats de la CEMAC.

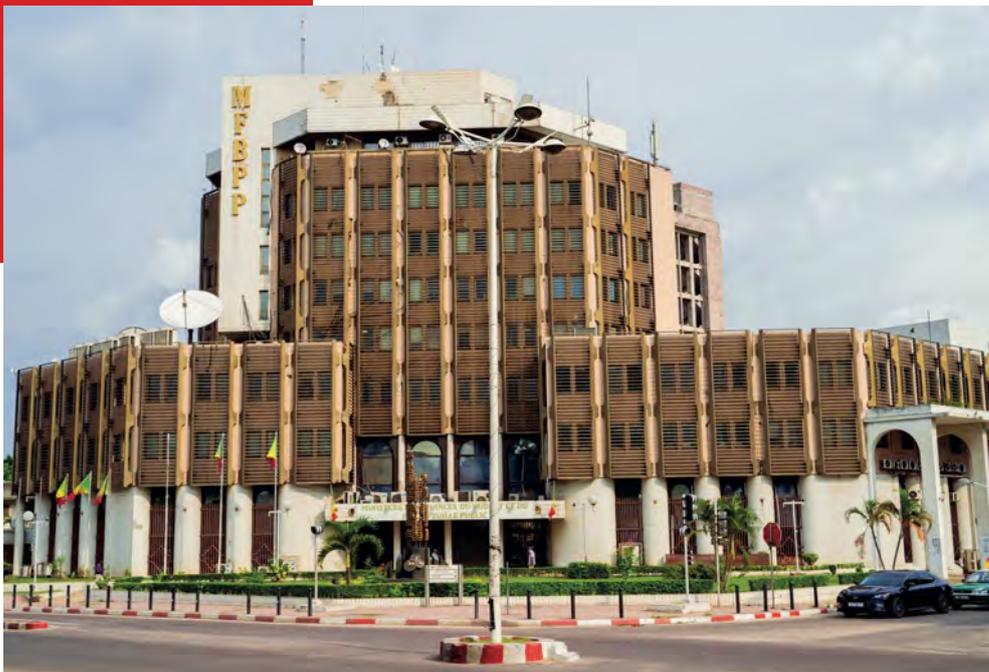
Aux niveaux régional et international, tout a été mis en œuvre par le ministre Jean-Baptiste ONDAYE pour maintenir et consolider les relations traditionnelles du Congo avec les partenaires techniques et financiers. Dans certains cas, ce dynamisme de la diplomatie économique et financière a permis au Congo de nouer de nouveaux partenariats. L'exemple le plus emblématique est celui de l'implantation au Congo du Fonds de Solidarité Africain (FSA).

Qu'en sera-t-il de la suite ? Bien malin qui donnerait, de manière précise, la réponse à la question. Cependant, sans risque de se perdre en conjectures, on pourrait parier sur les nombreuses batailles de l'après-FEC, telles que : l'accès à la Facilité pour la résilience et la durabilité (FRD) ; l'allégement de la charge de la dette ; la mobilisation des financements pour assurer le fonctionnement optimal de l'Etat; ainsi que la mise en œuvre des projets prioritaires du PND 2022-2026.



Index des annonceurs

AGC-VIE	4,76-77	CRÉDIT DU CONGO	2° de couverture
AMC Assurances SA	30, 38-39	ECOBANK	2
ARTF	56-58	HOTEL PALM BEACH	107
BCBTP	84-85	KPMG	75
BGFIBank	3° de couverture, 44-45	LCB CAPITAL	4° de couverture, 13
CHU-B	28-29		



Réalisation et Impression:

GROUPE NESSE

66, Avenue des Champs Elysées

75 008 Paris - France

Tél : + 33 1 47 11 03 15

E-mail: infos@grouperesse.fr

Régie publicitaire:

SOCAMED

B.P. 821 - Douala,

Tél : + 242 06 565 78 08

E-mail: pooltechnique@ecofinancesmagazine.com

ecofinancesmagazine@gmail.com

«EcoFinances Magazine» ont toujours veillé à ce que le contenu soit exact à la date de publication. Les opinions exprimées dans les articles reflètent les opinions des auteurs. Le matériel publié, les publicités, les éditoriaux et tout autre contenu sont publiés de bonne foi. L'éditeur ne peut garantir et n'assume aucune responsabilité de quelque nature que ce soit causé par des erreurs, coquilles ou inexactitude.

© Tous droits réservés et toute reproduction interdite sans l'autorisation de l'auteur.

BGFI Cash Management

UN OUTIL DE CONTRÔLE DES FLUX FINANCIERS

Améliorez la performance de votre entreprise à travers des outils efficaces pour la gestion financière et la trésorerie

CONSULTATION
ECHÉANCIERS DE CRÉDITS

CONSULTATION
COMPTE

TÉLÉCHARGEMENTS
DES RELEVÉS ET
EXTRAITS DE COMPTES

VIREMENTS SIMPLES,
MULTIPLES ET SALAIRES

GESTION DES OPÉRATIONS
TRADE ET FOREX

Suivez-nous sur :    



Ecoute - Qualité - Client
Tél.: 81 88
Email : eqccongo@bgfi.com
www.groupebgfibank.com

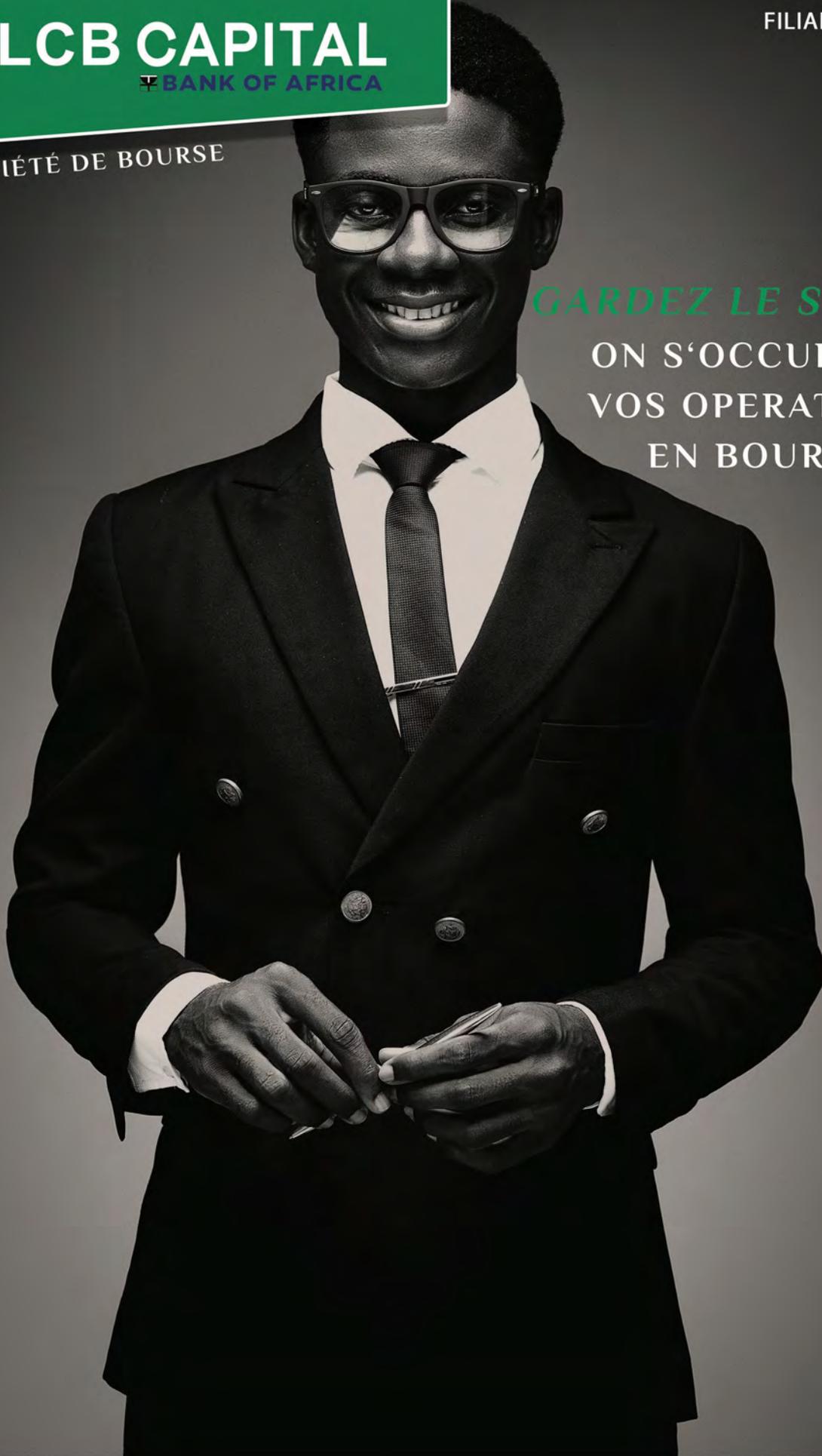


BGFI Bank
Votre partenaire pour l'avenir

SOCIÉTÉ DE BOURSE

GARDEZ LE SOURIRE

**ON S'OCCUPE DE
VOS OPERATIONS
EN BOURSE**



Société Anonyme au capital de 500 000 000 FCFA

Avenue de l'amitié, immeuble diamond 2^{ème} étage

 +242 06 493 00 37-05 386 21 23  +24206 700 23 75

E-mail : info@lcb-capital.com

Site web : www.lcb-capital.com